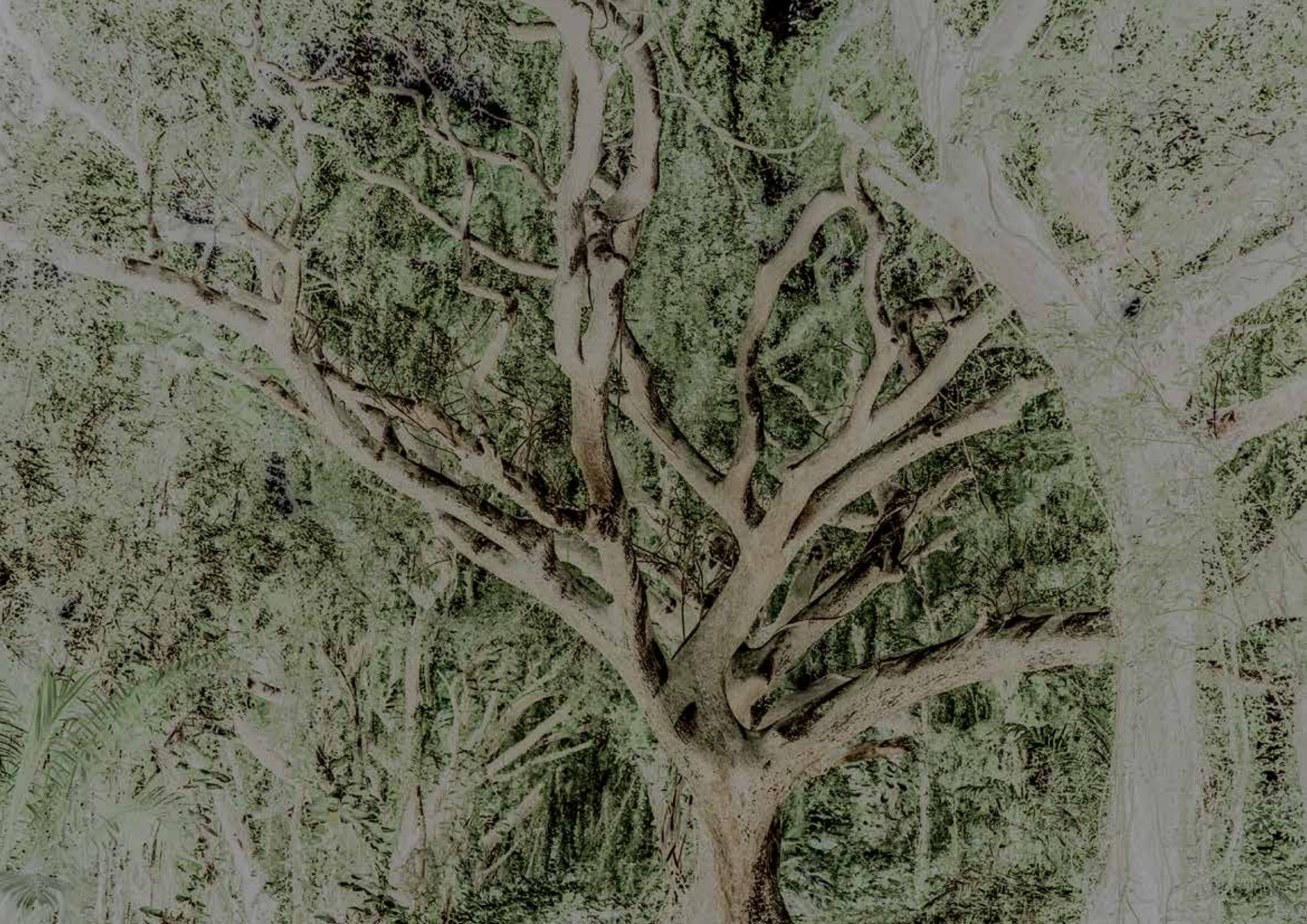




**RAPPORT SUR
LA DURABILITÉ
2023**



1.	LETTRE AUX PARTIES PRENANTES	5			
2	FAITS SAILLANTS	6			
3	NOTRE ENTREPRISE				
3.1	À propos de nous	10	5.3	Bien-être et attention portée aux personnes	28
3.1.1	Une entreprise en évolution	10	5.3.1	Stabilité	28
3.1.2	INiziative Conciarie ASsociate	11	5.3.2	Équilibre vie-travail	28
3.2	Notre façon de travailler	13	5.3.3	Protection des droits, inclusion et représentativité	29
3.3	Sensibilité environnementale	14	5.3.4	Égalité des chances	29
3.3.1	Renouvellement des processus de production	14	5.4	Santé et sécurité	30
3.3.2	Pas à pas, vers l'avenir	15	5.4.1	Outils de gestion des risques	30
4	GOVERNANCE		5.5	Formation	32
4.1	Organes de direction et de contrôle	17	6	LA COMMUNAUTÉ	
4.2	La structure organisationnelle	19	6.1	Le territoire	35
4.3	Le modèle organisationnel	20	6.1.1	Unions associatives	35
4.3.1	Valeur partagée	20	6.1.2	Écoles, universités, formation professionnelle	36
4.3.2	Relations avec les clients	20	6.2	Implication dans la communauté locale	37
4.3.2	Transparence et intégrité	21	7	CHAÎNES DE VALEUR	
4.4	Certifications	22	7.1	Fournisseurs	39
4.5	Intégrité du business	23	7.1.1	Suivi de la filière	39
5	LES PERSONNES		7.2	Marchés desservis	41
5.1	Une entreprise et sa responsabilité sociale	25	7.3	Principes et valeurs	43
5.2	Employés Incas	26	7.3.1	Expérience : un trésor à valoriser	43
5.2.1	Qui sont-ils?	26	7.3.2	Passion : le facteur humain	43
5.2.2	Relations de travail	27	7.3.3	Circularité : réduction des déchets	43
			7.3.4	Qualité et sécurité : une combinaison gagnante	43
			7.3.5	Transparence : savoir, c'est pouvoir	44
			7.3.6	Respect des normes et de la vie	44
			7.4	Durabilité économique et valeur générée	46
			7.5	Contributions économiques au territoire	47
			8	L'ENVIRONNEMENT	
			8.1	Le système de gestion	49
			8.1.1	Règlements et standards observés	49
			8.1.2	Responsables et personnes de référence	49
			8.1.3	Protection des sols et des nappes	50
			8.2	Les matériaux	50
			8.2.1	ZDHC: Zero Discharge of Hazardous Chemicals	50
			8.2.2	L'activité d'Incas	51
			8.3	La consommation d'énergie	52
			8.4	Les déchets	53
			8.5	La ressource en eau	56
			8.6	Les émissions dans l'atmosphère	57
			8.6.1	Émissions	57
			8.6.2	Pollution olfactive	57
			8.6.3	Empreinte carbone	57
			8.7	Projets	59
			8.7.1	Life l'M-TAN	60
			8.7.2	Réduction des bisphénols	60
			8.7.3	Le projet SINCERO	61
			8.7.4	Le projet Circularité Sant'Anna	61
			9	DÉVELOPPEMENT DURABLE	
			9.1	Parties prenantes et engagement des parties prenantes	63
			9.2	Analyse des impacts potentiels	64
			9.3	Matrice de matérialité	64
			9.4	Contribuer à la durabilité	69
			9.5	Les objectifs pour le futur	73
			10	NOTE MÉTHODOLOGIQUE	76



LETTRE AUX PARTIES PRIENANTES

LA DURABILITÉ EST DEPUIS DES ANNÉES AU CŒUR DES INITIATIVES D'INCAS. IL NOUS A DONC SEMBLÉ PLUS QUE NATUREL DE DONNER SUITE AU RAPPORT 2022, PREMIER MOMENT DE RÉFLEXION SUR TOUTES LES ACTIONS ENTREPRISES AUTOUR DE CE THÈME, LA RÉDACTION DU PREMIER RAPPORT OFFICIEL SUR LA DURABILITÉ.

Ce rapport couvre la période triennale 2021-2023, mais nous avons également essayé de mettre en évidence, lors de sa rédaction, l'histoire des initiatives d'Incas pour la durabilité. Avant même de franchir cette étape, l'attention portée à la santé et à l'environnement était déjà très forte : il s'agit de recherches sur les produits, de projets et de collaborations qui durent depuis de nombreuses années.

En fait, nous pensons que dans un secteur aussi influent que celui de la mode, dont nous sommes l'un des principaux acteurs, l'engagement en faveur de la durabilité est très élevé. D'où cette nouvelle étape et l'adoption de nouveaux standards de rédaction des rapports, conformément aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI) et au programme des Nations unies fixant les objectifs pour 2030 de développement durable (ODD) visant à protéger la planète.

Le parcours de durabilité entrepris par Incas permet, de notre point de vue, de combiner les aspects économiques avec les aspects sociaux et environnementaux, d'avoir une vision plus complète et de comprendre notre position dans un système environnemental, économique et social de plus en plus complexe.

Ce parcours ne peut qu'accroître le niveau général de confiance et de sécurité, améliorer les relations avec les investisseurs, les clients et les fournisseurs, et préserver tous les domaines d'activité de l'entreprise. Tout cela grâce à la précieuse collaboration d'un réseau de parties prenantes qui nous ont également soutenus dans cette entreprise, en nous fournissant le retour d'information à partir duquel ce rapport a été élaboré.

En vous souhaitant une bonne lecture, je vous laisse avec la certitude que, outre tous les objectifs que nous avons atteints, de nombreuses autres réalisations nous attendent, avec la contribution de tous.

Filippo Rovini
Président



FAITS SAILLANTS

Incas garantit la distribution de ses richesses sur le territoire, la stabilité et la juste rémunération de ses travailleurs. Un souci de l'environnement qui ne passe pas seulement par le respect de la réglementation, mais par des solutions intelligentes et collectives, visant à réduire les déchets. Voici, en quelques chiffres, ce qu'est Incas.



SOCIAL

Employés

Contrat à durée indéterminée (CDI) - total des contrats

Contributions à la collectivité

2023	2022	2021
133	134	135
100%	100%	100%
12.202 €	-	2.150 €



ENVIRONNEMENT

Intensité des émissions de CO₂ - en tonne équivalent CO₂ de matériau

Intensité énergétique - MJ/t de matériau

Intensité hydrique - m³/ton de matériau

Intensité de production des déchets - kg/ton de matériau

2023	2022	2021
1.39	1.88	2.10
37.34	45.47	55.02
0.15	0.18	0.20
3.63	3.92	2.58



ÉCONOMIE

Bénéfices - en millions d'euros par an

EBITDA (résultat avant intérêts, impôts et amortissements)/Chiffre d'affaires - %

Incidence des coûts pour les fournisseurs locaux - (Toscane) % coûts locaux / total des coûts

2023	2022	2021
46,068,073 €	53,921,129 €	36,108,153 €
7.01%	8.49%	4.97%
54.10%	57.60%	60.84%



NOTRE
ENTREPRISE



Incas fonde son activité sur le professionnalisme et l'expertise qui, avec la recherche et l'innovation, constituent la base de son travail.

Cette approche du business nous permet de maintenir la position que nous occupons actuellement sur le marché grâce à la confiance de nos clients et de nos fournisseurs, avec lesquels nous collaborons depuis des années.

En effet, notre activité a toujours eu pour but d'interpréter les besoins du consommateur final, en opérant avec la plus grande flexibilité pour satisfaire les demandes personnalisées et spéciales.

3.1

À PROPOS DE NOUS

GRI: 2-6

3.1.1

UNE ENTREPRISE EN ÉVOLUTION

1972

Naissance de la tannerie INCAS à Santa Croce sull'Arno (PI).

Première expansion : les activités de production sont transférées à Castelfranco di Sotto (PI). La nouvelle usine (11 000 m²) est équipée d'installations de production faisant appel aux technologies les plus avancées de l'époque.

1983

2000

Incas obtient la certification UNI EN ISO 9001 (système de gestion de la qualité).

2002

Seconde expansion : à l'usine de Castelfranco di Sotto un nouvel édifice est construit en complément du premier (environ 9 000 m²).

2007

Naissance de la ligne Hi-Co, cuir certifié sans métaux lourds, ce qui vaudra à l'entreprise une mention prestigieuse en 2012 en tant que matériau compatible dans le rapport avec les produits pour l'enfance.

2008

Incas devient **Iniziativa Conciarie Associate**, avec le développement des divisions « Il Veliero » et « Italtan » suite à l'acquisition de la marque historique datant de 1955.

2012

Incas est mentionnée dans le rapport Green Italy 2012, rédigé par la Fondation Symbola et Unioncamere. Ce prix récompense notamment l'engagement de l'entreprise en faveur de la protection de l'environnement et la production de cuir sans métaux lourds, qui répond aux normes les plus restrictives régissant les produits pour enfants.

2020

La ligne Hi-Co évolue pour devenir **Leather 40075 : leather for Earth**. La gamme de produits 40075 garantit le traitement du cuir par tannage végétal organique. Le nom choisi souligne une fois de plus l'engagement continu d'INCAS en faveur de l'environnement et de la circularité.

2021

Analyse des trois premières années d'activité selon les normes GRI de rédaction des rapports de durabilité de l'entreprise en termes économiques, sociaux et environnementaux.

3.1.2 INIZIATIVE CONCIARIE ASSOCIATE

INiziative Conciarie Associate est un micro-univers composé de trois entreprises interdépendantes. C’est en effet en 2008 qu’ont été créées Italtan et Il Veliero, deux divisions qui évoluent en synergie avec la maison mère et qui se caractérisent par un travail de recherche qui a pour objectif l’amélioration continue des performances de leurs produits respectifs.

INCAS

Exclusive Natural Leather “Incas”

INCAS s’est imposée sur la scène internationale grâce à son procédé de tannage végétal aux caractéristiques techniques et qualitatives uniques et respectueuses de l’environnement. La chaussure et la maroquinerie sont les produits les plus demandés de son catalogue, les créations peuvent être personnalisées en fonction des besoins spécifiques des clients.

ITALTAN

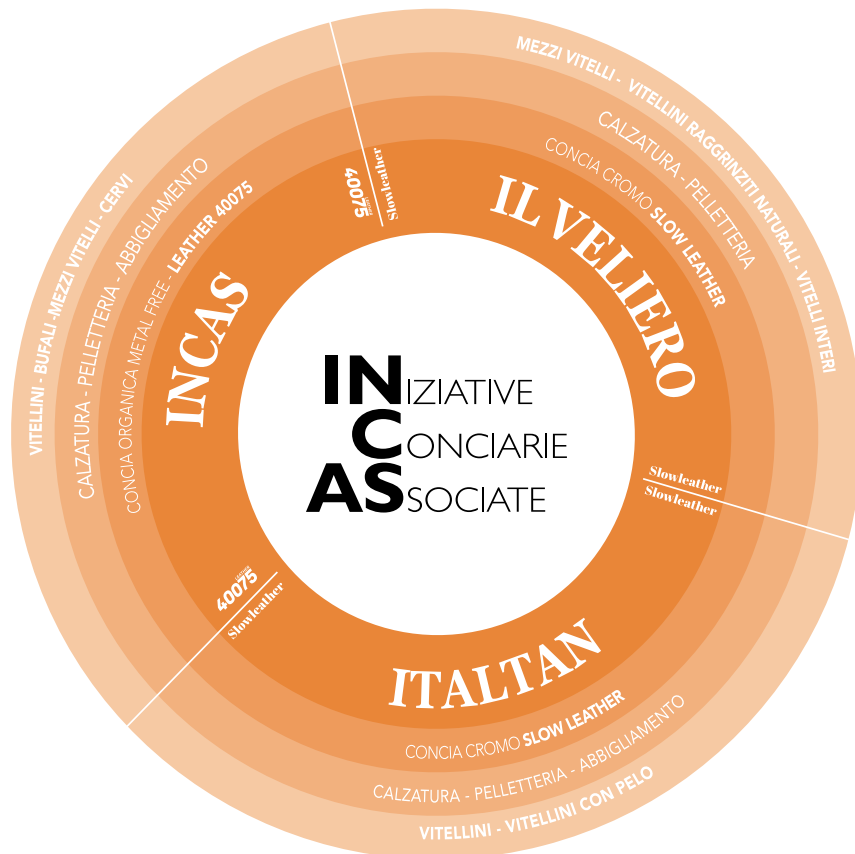
Leather Goods & Hair on Baby Calf “Italtan”

Référence haut de gamme de la mode, ITALTAN est une division spécialisée dans la production de petit veau. La haute technologie de nos laboratoires de recherche et développement nous a permis de mettre au point des cuirs aux caractéristiques de douceur et de brillance peu communes, un facteur d’attractivité qui leur vaut d’être très appréciés dans le monde de la haute couture.



High Quality Traditional Leather “Il Veliero”

Division caractérisée par un tannage au chrome, revisitée dans une optique de plus grande durabilité grâce au procédé innovant Slow Leather. L’utilisation de produits hyperprotidiques à libération réduite d’amines, associée à l’utilisation de techniques traditionnelles de stockage des cuirs, garantit des caractéristiques spéciales au produit final, telles que plénitude, gommeux et élasticité.





3.2

NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER

Les processus de fabrication des produits INCAS commencent et se terminent dans la tannerie.

Les étapes de la transformation, depuis le cuir brut jusqu'au corroyage, en passant par le tannage, le retannage et la teinture, sont toutes placées sous le contrôle direct de l'entreprise, afin de garantir la plus haute qualité du produit.

Incas adopte officiellement la déclaration éthique « **NOUS RÉCUPÉRONS NOS CUIRS DE LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE** » attribué par l'**ICEC** en vertu de la norme ICEC TS 733. La certification s'applique à un système de produits particulier (cuirs finis ou semi-finis) fabriqué à partir de matières premières dont **la traçabilité est vérifiée** : l'objectif est de pouvoir vérifier, grâce aux contrôles de l'ICEC, que le cuir brut est un sous-produit de la filière agroalimentaire et qu'il s'agit donc d'un produit de récupération.

INCAS est en outre l'un des promoteurs du concept le plus rigoureux du « **CUIR 100 % ITALIEN** », ce qui s'est traduit par l'obtention de la certification **Leather From Italy Full Cycle** (UNI EN 16484), une norme qui tient compte de la transformation en Italie à partir de cuirs bruts, pour le bénéfice et la protection de ses clients. L'entreprise elle-même a demandé et obtenu la certification de l'ICEC, consciente de son travail. Outre le tannage proprement dit, Incas dispose de nombreux procédés mécaniques spéciaux importants réalisés par des sociétés contrôlées à 100 %.

3.3

SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE

GRI 303-2, 306-2

Conscient de sa position dans l'écosystème (environnemental et social), Incas est devenu **de plus en plus sensible à cette question** au fil des ans.

Incas a ainsi pris de nombreuses initiatives pour réduire significativement son impact. L'entreprise avance dans deux directions : **les techniques employées pour le traitement des cuirs**, où la recherche joue un rôle fondamental, et **les stratégies d'économie d'énergie et de ressources primaires**.

3.3.1

RENOUVELLEMENT DES PROCESSUS DE PRODUCTION

Combiner tradition et innovation. C'est le défi que s'est lancé Incas, qui a toujours obtenu des résultats importants en termes de **qualité des produits** comme de **réduction des impacts sur l'environnement et la santé**.

3.3.1.1

Tannage végétal

Le tannage végétal est l'un des plus anciens procédés de tannage connus, caractérisé par l'utilisation d'extraits végétaux tannants à forte teneur en tanins. La production Incas a toujours été caractérisée par ce type d'activité, à laquelle une attention et des ressources considérables ont été consacrées dès le début pour la rendre toujours plus intéressante et performante.

Un tournant important a été pris en 2007 avec l'introduction du **projet HiCo** visant à

réduire la présence de métaux lourds dans les différentes étapes de la production. L'objectif était de trouver un produit à même de répondre aux exigences de l'industrie de la chaussure pour enfants, particulièrement exigeante en ce qui concerne les matériaux utilisés. De cette initiative est née la volonté d'obtenir un produit présentant d'importantes caractéristiques de durabilité et exempt de métaux lourds. Après plusieurs années de recherche et d'évaluation, le projet **Leather 40075** est né en 2019 et a été présenté à Milan en février 2020. Outre les problèmes liés à la production d'un **cuir sans métaux chromés**, le projet aborde également l'aspect de la **durabilité du produit**, allant de la traçabilité de la matière première au recyclage et à la réutilisation des déchets de la transformation. Pour rendre tout cela possible, des recherches très approfondies ont été nécessaires, d'abord sur la sélection des produits chimiques, puis sur le développement de l'article fini.

3.3.1.2

Tannage au chrome

Un processus de production à faible impact sur l'environnement qui combine les traditions de tannage au chrome et les techniques industrielles modernes : une innovation Incas qui a été rebaptisée, de manière significative, **Slow leather**.

Le Slow leather se fonde sur un oxymore que nous appelons « artisanat innovant » et permet de valoriser au maximum un produit aussi noble que le cuir, en maintenant le rythme du tannage traditionnel et en renouvelant les procédés qui ont fait l'histoire du secteur.

La particularité du procédé réside essentiellement dans l'olation, une opération qui consiste à laisser reposer le cuir pendant au moins 30 jours sur des bancs spéciaux à dos d'âne. Par rapport au procédé normal de production utilisé pour le tannage au chrome, Slow leather permet:

- Une **réduction de 18%** de la quantité de chrome dans les effluents de pressage
- Une **réduction de 14%** des produits de retannage

3.3.2 PAS À PAS, VERS L'AVENIR

Les efforts déployés par Incas ces dernières années ne se sont pas limités à modifier le mode de traitement traditionnel des produits. L'accent a également été mis sur les économies d'énergie, la réduction de l'impact environnemental qui en découle et l'innovation technologique.

Dans l'ensemble, nous pouvons dire que la sensibilité de l'entreprise à cette question a déjà permis d'atteindre les objectifs suivants, avant la période 2021-2023:

- **Obtention de la certification EMAS** avec laquelle l'entreprise définit ses objectifs d'amélioration continue
- **Substitution des produits chimiques les plus dangereux** en privilégiant les produits sous forme liquide, ce qui garantit l'absence de poussière au bénéfice de la santé des opérateurs
- **Envoi au recyclage** des plastiques, du papier et du bois issus du processus de production
- **Réduction des rejets d'eau** et amélioration constante de leur qualité

Incas est en première ligne, en soutenant l'ensemble du secteur de la mode, pour garantir une réduction toujours plus importante de ses impacts, à commencer par la gestion durable des produits chimiques et enfin par la réduction des impacts globaux de ces procédés.

Un excellent point de départ pour fixer de nouveaux objectifs pour l'avenir.



GOUVERNANCE



4.1

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

GRI: 2-9/18, 2-22, 2-25/27, 405-1

Le système d'administration adopté par Incas respecte scrupuleusement les lois et réglementations nationales.

L'administration de la société est confiée au conseil d'administration. Les procédures de nomination des membres du conseil d'administration sont celles prévues par la loi et la nomination a lieu tous les trois ans par le biais du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil d'administration compte quatre hommes et une femme.

Le président du conseil d'administration soutient les évaluations et les décisions de ce conseil concernant le système de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que celles concernant l'approbation des rapports financiers.

La représentation légale de la société devant les tiers et en justice est du ressort du président du conseil d'administration et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, du vice-président.

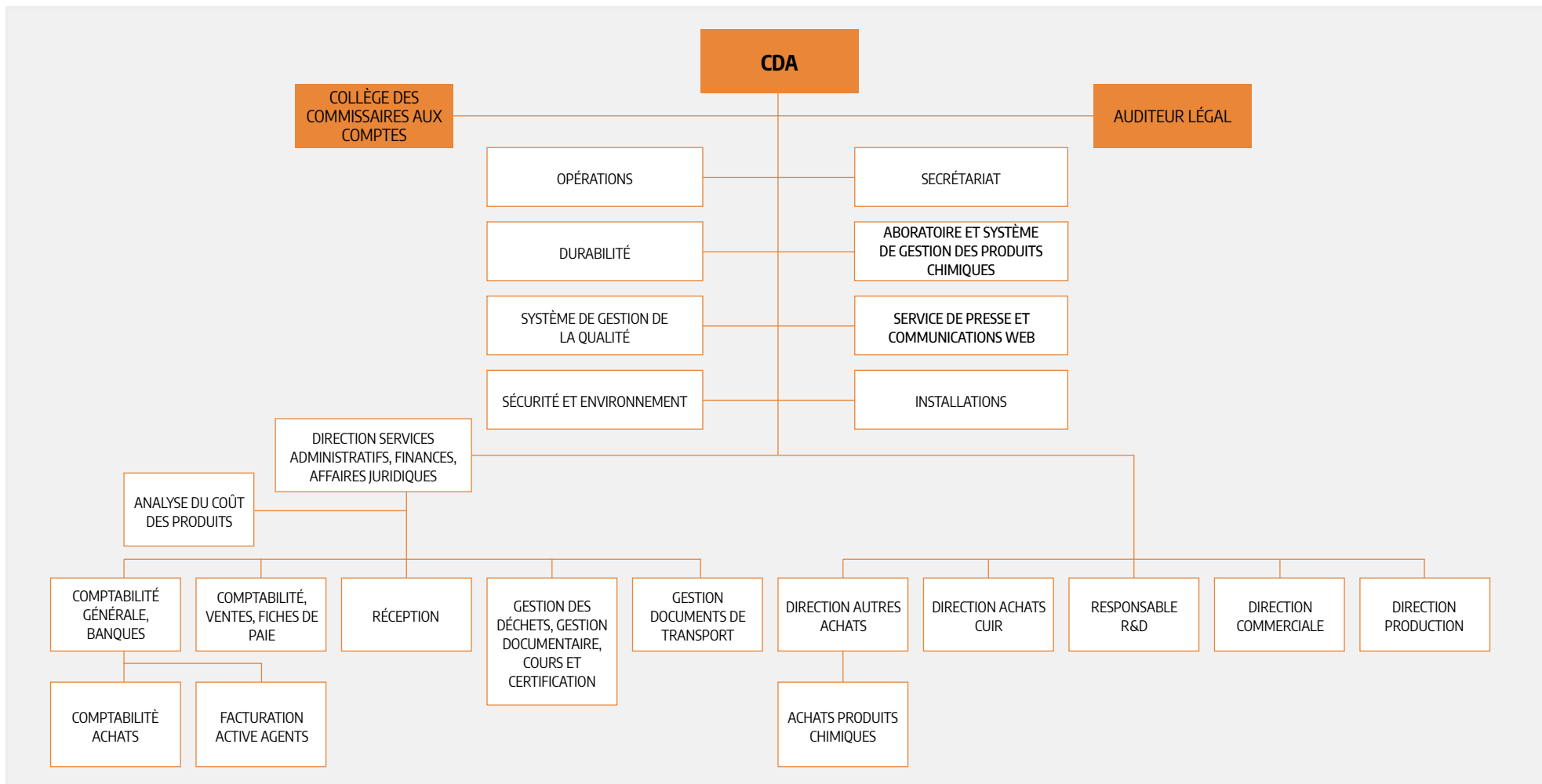
Le conseil d'administration est formé de 5 membres : Filippo Rovini, président (employeur, mandataire pour la durabilité et les certifications), Piero Rosati, vice-président directeur général (administration et finances),

Annalisa Rosati, conseillère, Iacopo Ceccatelli, administrateur délégué (politiques

commerciales et achats de cuir), Nicolò Ceccatelli, administrateur délégué (communication et recherche-développement).

La communication des problèmes à l'organe de gouvernance se fait par le biais de l'examen de la direction des systèmes de gestion, en plus des réunions opérationnelles régulières. Les compétences et les connaissances de l'organe de gouvernance le plus élevé sont régulièrement mises à jour via la participation à des événements, des foires et des réunions commerciales, en plus de l'engagement direct du conseiller Piero Rosati, qui occupe le poste de vice-président de l'UNIC (l'Union nationale italienne de l'industrie du tannage, qui s'occupe de la recherche-développement et de la durabilité dans le secteur au niveau général) et qui rend compte au conseil d'administration.

La rédaction annuelle du Manifeste pour la durabilité, vérifiée par l'ICEC et approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration, en est la preuve. L'évaluation des performances d'INCAS se fait par le biais de l'examen annuel de la direction des systèmes de gestion.



Afin de garantir une gestion efficace des stratégies en matière de durabilité, Incas a adopté un système de gouvernance qui prévoit des responsabilités à la fois au niveau des organes de gouvernance et dans la structure organisationnelle.

Le conseil d'administration a notamment pour mission de superviser la rédaction du rapport sur la durabilité et de poursuivre les objectifs de durabilité, c'est-à-dire la capacité

à créer de la valeur à long terme en tenant compte des impacts environnementaux et sociaux et des bénéfices pour les parties prenantes, sur la base d'une évaluation des risques et des opportunités associés. Les problèmes éventuels sont signalés à l'organe de gouvernance le plus élevé, conformément aux procédures convenues. Au cours de la période couverte par le rapport INCAS, aucune non-conformité aux lois et règlements n'a été constatée.

4.2

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

GRI: 2-2, 2-23/27, 2-30

Il n'y a pas de croissance sans amélioration, et il n'y a pas d'amélioration sans innovation.

Cette philosophie, qui a guidé Incas depuis le début des années 2000 et lui a permis de développer des solutions techniques de pointe, s'applique également au « facteur humain ».

L'entreprise est convaincue que le professionnalisme et les compétences sont la clé du succès, c'est pourquoi les personnes qui occupent un rôle stratégique au sein de l'organisation sont des personnes fidélisées par un rapport de longue durée et qui ont une relation fructueuse avec la direction de l'entreprise.

Ensemble, nous avons réalisé un important travail de sensibilisation sur la production et les problématiques connexes. Cela s'applique à la qualité du travail ainsi qu'à la gestion sociale, environnementale et de la sécurité.

Tout le personnel est classé selon la CCNL (convention collective nationale de travail) propre au secteur du tannage, et il existe une représentation syndicale interne avec laquelle la direction se réunit périodiquement.

INCAS tient à jour un organigramme interne de l'entreprise et, pour chaque personne, une description du poste. Les rôles et les responsabilités doivent être clairs pour tous les employés, c'est pourquoi, en plus de la consignation traditionnelle sur le tableau d'affichage de l'entreprise, Incas encourage les réunions régulières et les moments de partage pour briefier tous ses employés.

4.3

LE MODÈLE ORGANISATIONNEL

4.3.1

VALEUR PARTAGÉE

GRI 201-1, 204-1

L'un des objectifs d'Incas, en tant qu'organisation, est de créer de la valeur ajoutée pour elle-même et pour les autres.

La création de valeur économique signifie également la redistribution entre les parties prenantes, la richesse commune, le soutien au développement local.

En tant qu'entreprise, le but est de créer une valeur durable pour toutes les parties prenantes dans le respect des principes éthiques qui caractérisent le modèle d'entreprise d'Incas. Les clients et les employés sont au centre du modèle organisationnel, et ce fidèle réseau de relations d'entreprise a aussi des répercussions importantes sur le territoire.

Au cours de la période de trois ans couverte par le rapport, Incas a consacré plus de 50 % de ses dépenses au territoire, la région Toscane, ce qui correspond à environ 20 millions d'euros. Ce chiffre dépasse en moyenne les 70 %, si l'on considère les coûts supportés en Italie.

4.3.2

RELATIONS AVEC LES CLIENTS

Incas est organisée comme une entreprise commerciale moderne, qui place le professionnalisme, la rapidité et la personnalisation du service au premier plan dans la gestion des relations avec les clients.

L'entreprise est notamment dotée d'un service commercial caractérisé par la présence de figures dédiées à des marchés ou à des clients particuliers, ce qui permet à Incas de fournir une assistance et un soutien continu à tous les stades de la relation : de la mise au point du prototype, à l'échantillonnage, à la production et au suivi des livraisons.

Dans un secteur où les évolutions et les rythmes se succèdent à une vitesse vertigineuse, la flexibilité et la capacité d'interpréter et de répondre à des besoins différents sont fondamentales.

Le dialogue et la collaboration constante avec le client sont les clés d'une relation commerciale sereine, et c'est ainsi que l'entreprise entend relever les défis de cette époque.

4.3.3 TRANSPARENCE ET INTÉGRITÉ

La direction d'Incas encourage explicitement la gestion des activités et des affaires de l'entreprise dans le respect des valeurs de transparence et d'intégrité.

Nous pensons qu'une bonne gestion de l'organisation est essentielle pour protéger non seulement la position et l'image de l'entreprise, mais aussi les attentes de ses actionnaires et le travail de son personnel.



4.4

CERTIFICATIONS

GRI 2-27, 306-1/5

Incas aime se définir comme un « conteneur » d'idées, de recherche, d'évolution et de conception où l'excellence est un critère obligatoire.

Les certifications obtenues au fil des ans témoignent de l'engagement d'Incas, une garantie d'équité, de légalité, de durabilité et de responsabilité sociale, ainsi que du professionnalisme qui est mis dans les produits fabriqués.

Le système de gestion de l'entreprise est de type intégré pour la qualité, la sécurité et l'environnement et certifié par un organisme tiers selon les normes ISO 9001, ISO 45001, 14001.



Système de gestion de la qualité
UNI EN ISO 9001:2015
CERT-086-2000-QMS-ICEC



Système de gestion environnementale
UNI EN ISO 14001:2015
CERT-048-2006-EMA-ICEC



Système de gestion environnementale
EMAS
IT-000648



Leather Working Group
LWG GOLD RATED
CON039



Traçabilité des matières premières
ICEC TS-SC410
ICEC TS-PC412



Durabilité
ICEC SUSTAINABILITY
CERT-001-2014-SUSTAINABILITY



Système de gestion de la santé et de la sécurité
UNI EN ISO 45001:2018
CERT-022-2021HSMS-ICEC



Certification des produits
"GROUP ALFAAQUA"
UNI 11427:2022



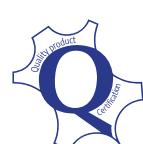
Durabilité
Supplier to Zero
Level 1



Code de conduite
UNIC SOCIAL ACCOUNTABILITY
ATTESTATION ICE N° 002



Certification des produits
APPELLATION D'ORIGINE
(Leather from Italy, 100% Leather from Italy)
CERT-018-2008-MDO-ICEC



Certification des produits
"PARMA-PARMA DOC"
CERT-051-2007-PDT-ICEC



Certification des procédés
LEATHER 40075
CERT-001-2007-PCS-ICEC

"RECUPERIAMO LE
NOSTRE PELLI DALLA
FILIERA
ALIMENTARE"

Déclaration éthique
ICEC TS733
CERT-005-2021-LEATHER CLAIM



Énergie
D'EXCELLENCE GREEN



Système de gestion de la
responsabilité sociale
SA 8000:2014



Énergie
ECO₂L-calculation tool
BH002



Certification des produits
CUIR BIODÉGRADABLE

4.5

INTÉGRITÉ DU BUSINESS





GRI 2-28/30

La fierté d'Incas est de pouvoir compter sur des capacités et des ressources qui, à ce jour, sont parfaitement adaptées aux objectifs fixés et aux attentes des parties prenantes. Sur le plan financier, l'entreprise est solide et dispose d'un capital suffisant pour relever les défis à venir.

Sur le plan humain, Incas se soucie des conditions de travail de ses employés, de leur intégrité psychophysique et du respect de leur personnalité morale.





<p>3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING</p> 	<p>4 QUALITY EDUCATION</p> 	<p>5 GENDER EQUALITY</p> 	<p>10 REDUCED INEQUALITIES</p> 
---	--	--	--

LES PERSONNES

5.1

UNE ENTREPRISE ET SA RESPONSABILITÉ SOCIALE

GRI 2-23/27, 407-1/408-1/409-1/411-1

L'entreprise ne peut pas ignorer son personnel : les employés participent activement à la croissance d'Incas et sont les premiers moteurs de l'amélioration.

La « responsabilité sociale » signifie, pour Incas, **un souci constant des conditions des travailleurs**, de ses propres employés comme de ceux qui composent l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

À cette fin, Incas adhère depuis 2011 au **Code de conduite et de responsabilité sociale** créé par l'Union nationale italienne de l'industrie du tannage (UNIC), et se soumet volontairement aux audits annuels réalisés par l'Institut de certification ICEC.

Les politiques d'Incas qui définissent les comportements adéquats en matière de ressources humaines ont été formulées en utilisant les lignes directrices suivantes comme modèle.

- Déclaration universelle des droits de l'homme
- Convention sur les droits de l'enfance
- Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Statut des travailleurs et lois nationales applicables
- Convention collective nationale du secteur du tannage
- Norme internationale SA8000 et code de conduite UNIC
- Conventions de L'OIT reprises dans la norme SA8000

La certification SA8000, obtenue en avril 2024 à la suite d'un audit réalisé par RINA Services S.p.A., soutient et garantit le travail de l'organisation et l'aide à contrôler les aspects de la responsabilité sociale, tant dans son propre travail que dans celui des fournisseurs et des clients. Aucun épisode de discrimination à l'encontre des populations autochtones n'a été enregistré au cours de la période de trois ans couverte par le rapport, pas même chez les fournisseurs et les clients.

La présence d'une représentation syndicale interne permet un niveau approprié de suivi des initiatives et un climat positif de confrontation et de croissance.

5.2

EMPLOYÉS INCAS

GRI 2-7/8, 405-1

L'entreprise et les collaborateurs qui en font partie s'engagent à soigner les relations, à promouvoir la coopération entre les différents services et fonctions de l'entreprise et à optimiser les méthodes de travail.

L'esprit d'équipe, la transparence et le respect mutuel sont considérés comme la base des relations avec toutes les personnes impliquées dans la vie de l'entreprise.

L'ensemble du personnel se voit garantir des conditions de travail et de développement conformes aux réglementations les plus strictes en matière d'environnement et de sécurité, qui constituent les fondements du développement durable selon la philosophie des objectifs de développement durable.

5.2.1

QUI SONT-ILS ?

	2021		2022		2023	
Employés d'INCAS	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
Ouvriers	112	0	110	0	111	0
Employés	11	12	13	11	12	10
Directeurs/membres du CA	3	1	4	1	4	1

Employés par âge	2021	2022	2023
18-30	14	14	15
31-50	70	69	65
>51	51	51	53

5.2.2 RELATIONS DE TRAVAIL

Accords de négociation	u.m.	2021	2022	2023
Nombre d'employés couverts par des accords de négociation collective	Nbre	135	134	133
Pourcentage du total des employés couverts par des accords de négociation collective.	%	100%	100%	100%

Nombre d'employés au 31/12/23 par type d'emploi		2021	2022	2023
Hommes	Temps complet	123	123	123
	Temps partiel	0	0	0
Femmes	Temps complet	11	10	9
	Temps partiel	1	1	1

Nombre d'employés au 31/12/23 par contrat de travail		2021	2022	2023
Hommes	CDD	1	0	1
	CDI	122	123	121
Femmes	CDD	1	1	1
	CDI	11	10	10

5.3

BIEN-ÊTRE ET ATTENTION PORTÉE AUX PERSONNES

GRI 2-7/8, 205-3

Pouvoir compter sur une relation de travail stable, protégée et organisée et la certitude d'un équilibre optimal entre vie professionnelle et vie privée sont les deux piliers sur lesquels repose le modèle de gestion du personnel adopté par Incas.

5.3.1

STABILITÉ

Les types de contrats conclus avec les employés constituent un bon test de stabilité : Incas favorise les relations à long terme en privilégiant les contrats à durée indéterminée, ce qui, comme le montrent les données, est la forme privilégiée de collaboration entre les employés et l'entreprise.

Le recours aux intérimaires est limité aux périodes de forte demande et toujours fortement encadré par la loi. Le nombre moyen de travailleurs temporaires était de 6 en 2021, 19 en 2022 et 9,5 en 2023.

5.3.2

ÉQUILIBRE ENTRE VIE PRIVÉE ET TRAVAIL

Le temps de travail est de huit heures entrecoupées d'une pause de deux heures pour permettre aux travailleurs, s'ils le souhaitent, de déjeuner chez eux, la majorité du personnel résidant dans la région.

Le recours au travail temporaire est, par choix de l'entreprise, minime et exceptionnel, grâce à une infrastructure à l'avant-garde et à une organisation optimale des processus, ce qui nous permet de rester productifs tout en réduisant les heures supplémentaires du personnel.

Les employés d'Incas bénéficient du soutien du service du personnel pour prendre un congé parental. Au cours de la période de trois ans couverte par le rapport, 19 membres du personnel au total (18 ouvriers et 1 employé) ont pris un congé parental : tous ont repris le travail à la fin du congé.

5.3.3

PROTECTION DES DROITS, INCLUSION ET REPRÉSENTATIVITÉ

La protection des droits humains est intrinsèque à toutes les activités d'INCAS, en particulier celles inhérentes à la personne : les relations de travail sont fondées sur des relations équitables, l'égalité des chances et le développement des compétences.

L'entreprise est également consciente de l'importance d'un environnement inclusif pour le bien-être de ses employés et d'un climat de travail serein et stimulant. Incas s'oppose fermement à toute forme de discrimination fondée sur l'âge, le sexe, la nationalité, les opinions politiques, les croyances religieuses ou l'état de santé.

La bonne gestion des relations syndicales et la collaboration avec les représentants des travailleurs sont considérées comme fondamentales, car elles contribuent à établir un dialogue fructueux et à décourager la rotation du personnel.

5.3.4

ÉGALITÉ DES CHANCES

La question de l'égalité des sexes influence les stratégies d'entreprise et se reflète dans la distribution des rôles et des salaires.

Si l'on trouve moins de femmes dans le secteur productif, dans le secteur administratif et commercial, en revanche, la distribution est équivalente, voire légèrement déséquilibrée en faveur du personnel féminin.

À fonctions et niveaux équivalents, les hommes et les femmes perçoivent le même salaire, ce qui est conforme aux normes de la convention collective nationale du secteur.

Domaine d'activité significatifs	Sexe	Niveau	Rémunération brute	Différence		CCNL	
				-€	-		
Fonction administrative	Homme	C1	2.111,06 €	-€	-	CCNL	2.111,06 €
	Femme	C1	2.111,06 €				
Fonction commerciale	Homme	D2	1.850,99 €	-€	-	CCNL	1.850,99 €
	Femme	D2	1.850,99 €				

Salaire le plus bas en entreprise	1.750,60 €	Salaire brut correspondant au niveau le plus bas en entreprise (E3). Salaire net, d'après les données du CCNL, de 1573 euros.
Minimum vital calculé	1.082,07 €	Le salaire brut correspondant au niveau le plus bas en entreprise s'avère être supérieur de 490 euros.

Au cours de la période de trois ans couverte par le rapport, aucun épisode de discrimination n'a été constaté ni dénoncé.

5.4

SANTÉ ET SÉCURITÉ

GRI 403-1/7

La protection de la santé et de la sécurité au travail a toujours été au centre des activités d'Incas. Au cours de la période triennale 2021-2023, l'entreprise s'est engagée à agir, comme elle l'a toujours fait, tant en termes de prévention des accidents que de formation des employés, afin de rendre sûres toutes les zones opérationnelles et toutes les phases d'exécution des services.



L'organisation mène toutes ses activités dans le strict respect des dispositions, de sorte que les lieux de travail, les équipements, les services et les installations industrielles sont conformes aux exigences légales applicables et aux standards les plus élevés en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.

5.4.1

LES OUTILS DE GESTION DES RISQUES

Nos références

- D. Lgs. 81/2008
- Système de gestion de la sécurité au travail ISO 45001
 - Document «Évaluation des risques»
 - Examen périodique des employés par un médecin du travail
 - Audits internes de l'ICEC (organisme de certification de l'industrie du tannage)
 - Analyse des erreurs, application des procédures et application des mesures correctives
 - Invitation à effectuer des signalements rapides et au bon moment

L'organisation met constamment à jour l'évaluation des risques conformément à la législation en matière de santé et de sécurité au travail. Le document d'évaluation des risques contient une analyse minutieuse des risques spécifiques à chaque fonction exercée et des mesures de

prévention et de protection appropriées.

Tous les employés font l'objet d'une **surveillance sanitaire** appropriée sous forme de **visites périodiques du médecin compétent**, en fonction des différents besoins et de la fonction exercée. Le système de gestion prévoit que les anomalies, les quasi-accidents, les incidents et les accidents soient **identifiés et analysés** par l'application de **procédures spécifiques** et que des **mesures correctives** appropriées soient mises en œuvre. Les employés sont considérés comme des acteurs clés dans le processus de prévention et de réduction des risques et sont donc invités à **signaler** à tout moment toute **situation potentiellement dangereuse**. Au cours de la période couverte par le rapport, les RWI (accidents entraînant une perte partielle de journée de travail) étaient principalement le résultat de chocs, d'écrasements ou de glissades, et étaient suivis de périodes d'arrêt de travail de quelques semaines.

	2021 heures travaillées 216.442	2022 heures travaillées 218.936	2023 heures travaillées 244.053,5
Décès	0	0	0
Accidents graves	0	0	0
Accident entraînant une perte partielle de journée de travail (RWI)	1	1	4



5.5

FORMATION

Investir dans la formation est synonyme de croissance : c'est pourquoi Incas va bien au-delà des heures de formation du personnel exigées par la loi et vise à améliorer de manière décisive les compétences des employés du secteur.

Travailler dans l'industrie de la mode signifie ne jamais s'arrêter. C'est pourquoi l'entreprise investit constamment dans la formation du personnel, à un niveau bien supérieur à ce que demande la loi.

Dès leur entrée dans l'entreprise, tous les travailleurs bénéficient d'un programme de formation structuré afin de développer et de partager une culture de la sécurité et du respect des règles, en promouvant un comportement responsable.

Incas organise **différents niveaux de formation**, couvrant plusieurs domaines : de ceux qui sont fondamentaux pour l'activité professionnelle à ceux qui visent à développer des compétences déjà acquises, en adoptant des critères de mérite tout en évitant les pratiques discriminatoires.



Santé, sécurité et environnement. Base fondamentale, sans laquelle une approche correcte du travail serait impossible : ces heures de formation sont scrupuleusement dispensées par Incas dans le respect de la législation en vigueur et en conformité avec le système de gestion adopté.

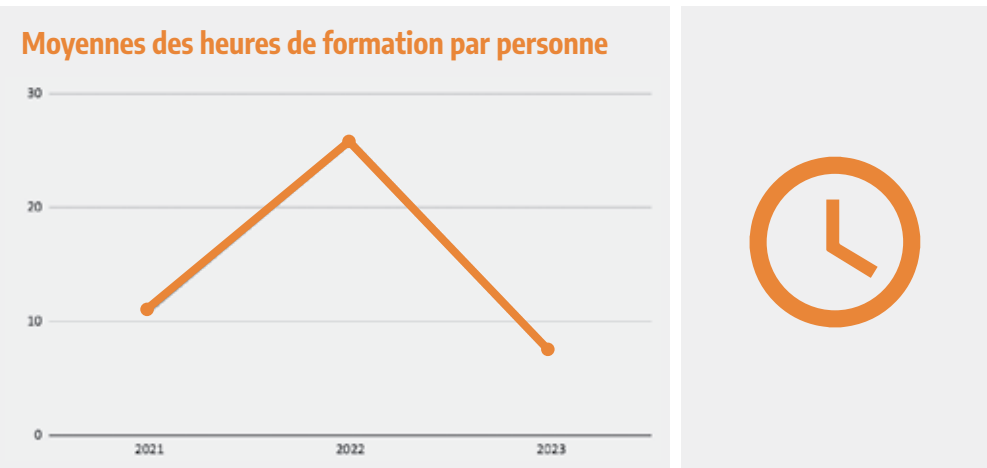
Renforcement d'équipe. Des moments pour informer le personnel interne sur les projets, les initiatives et les objectifs de l'entreprise. Ces moments sont également fondamentaux pour évaluer les besoins de formation de chaque secteur de l'entreprise et y répondre en conséquence, ainsi que pour améliorer la communication entre les services.

Cours de remise à niveau. Les cours de remise à niveau, internes ou externes, sont des sessions de formation nécessaires pour les travailleurs et les techniciens afin de maintenir la compétitivité de l'entreprise sur le marché.

Incas fixe périodiquement des objectifs d'amélioration dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail, en impliquant les travailleurs à la fois dans l'identification de ces objectifs et dans la planification des actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Heures de formation	2021	2022	2023
Directeurs/membres du CA	0	0	36
Employés	568	1162	242
Ouvriers	898	2287	686

Heures de formation par sexe	u.m.	2021	2022	2023
Hommes	ore	1016	3047	906
Femmes	ore	450	402	58
Total	ore	1466	3449	964





LA COMMUNAUTÉ

6.1

LE TERRITOIRE

GRI 2-28/29, 201-1, 204-1

Iniziativa Conciarie Associate est consciente de son rôle au sein de la communauté et s'engage sur plusieurs fronts pour contribuer à l'épanouissement de tous.

L'entreprise s'engage à privilégier le territoire aussi bien dans la recherche de personnel que de fournisseurs, et a tissé au fil des ans des liens importants avec les entreprises locales afin de contribuer au développement et au bien-être des habitants.

Consciente que chacun doit pouvoir bénéficier des richesses produites, Incas s'est engagée dans deux directions principales pour tisser des liens avec le territoire : les **associations professionnelles**, qui sont fortement représentées dans la région de Santa Croce sull'Arno, et le **monde de l'éducation**.

6.1.1

UNIONS ASSOCIATIVES

Au fil du temps, l'entreprise a maintenu des liens très étroits avec le territoire et participe aux activités promues par les associations suivantes dont elle est un membre actif :

L'association des tanneurs et mégissiers. Organisation à but non lucratif fondée à Santa Croce sull'Arno en 1976 en tant qu'association professionnelle pour les entreprises de tannage. Quelque 150 tanneries sont actuellement membres de cette association, dont

les entrepreneurs tanneurs, par l'intermédiaire de l'association des tanneurs et mégissiers, ont mis en place une organisation articulée de « sociétés liées », qui sensibilise le secteur aux nouvelles réglementations environnementales sur l'eau, le sol et l'atmosphère, en s'efforçant de minimiser l'impact de l'activité sur l'environnement.

L'union nationale italienne de l'industrie du tannage (UNIC) L'association d'industriels du tannage la plus importante au monde. Elle œuvre depuis 1946 à la protection de ses entreprises membres. L'industrie du tannage est une composante fondamentale du tissu économique et manufacturier italien. L'association promeut les intérêts de la profession, la représente à tous les niveaux, encourage l'innovation, renforce son rôle social et environnemental et crée des sociétés commerciales fonctionnelles sur le marché sectoriel.

Incas participe activement aux initiatives de l'UNIC, qui est elle-même partenaire, entre autres, de Cotance, la Confédération des associations nationales de tanneurs et mégissiers de la Communauté européenne, l'organe représentatif de l'industrie européenne du cuir. L'UNIC garantit à Incas et, par conséquent, à l'ensemble de son réseau de travailleurs une représentation adéquate, tant dans les cas où une protection sous quelque forme que ce soit est nécessaire (négociation de conventions collectives, résiliation de services, représentation juridique) que dans les cas où l'effort collectif produit un résultat positif pour tous (résolution de problèmes communs, activités de promotion et de formation, participation à des recherches et à des débats).

6.1.2

ÉCOLES, UNIVERSITÉS, FORMATION PROFESSIONNELLE

Incas démontre son attachement au territoire par un dialogue étroit et continu avec les cités scolaires et les universités de Toscane.

Un terrain de collaboration désormais bien rodé est celui des **visites d'étudiants d'écoles techniques**, de lycées et d'universités, qu'Incas accueille avec plaisir, en leur offrant un aperçu d'un secteur manufacturier italien historique, en leur montrant les différentes phases du traitement du cuir et la nature du matériau lui-même, afin d'informer, de sensibiliser et d'inspirer les nouvelles générations ainsi que de leur faire comprendre l'importance et la complexité du Made in Italy. Chaque année, INCAS s'engage à favoriser l'orientation des jeunes, en valorisant les vocations personnelles, par le biais de l'**alternance école-travail**. L'objectif de cette pratique, comme on le sait, est de créer un lien entre l'établissement d'enseignement, le monde du travail et la société, et Incas est heureux d'accueillir des garçons et des filles et de leur confier des tâches adaptées à leur âge et à leurs capacités individuelles. La collaboration avec l'école technique Carlo Cattaneo de San Miniato a été particulièrement fructueuse.

Dans le but de transmettre la vocation artisanale de la tannerie et d'inspirer les jeunes esprits, Incas a même accueilli **des étudiants suivant des cursus universitaires en rapport avec le secteur de la mode**. C'est l'une des nombreuses façons dont Incas renouvelle son engagement à perpétuer et à faire connaître la tradition manufacturière qui l'a toujours distinguée.

En 2022, INCAS a été un partenaire bienfaiteur du master « Nouvelles compétences pour la durabilité dans le secteur industriel », destiné aux jeunes diplômés et conçu pour créer des compétences spécifiques en matière de durabilité. Les sponsors du master ont mis à

disposition 15 bourses d'étude pour financer entièrement la participation des candidats à la formation.


La **collaboration avec Po.Te.Co.** (le Pôle technologique du tannage italien) pour la formation professionnelle post-universitaire, axée sur la recherche, l'innovation et la technologie, est encore plus sectorielle.




6.2

L'IMPLICATION DANS LA COMMUNAUTÉ LOCALE

GRI 201-1

	Social	
	2021	2.150 €
	2022	-€
	2023	202 €

	Sport	
	2021	-€
	2022	-€
	2023	10.000 €

	Formation	
	2021	-€
	2022	-€
	2023	2.000€

Total	
2021	2.150€
2022	-€
2023	12.202€

En termes de contributions économiques directes investies dans des initiatives d'intérêt culturel et social, Incas s'est engagée, au cours de la période de trois ans couverte par le rapport, à parrainer des activités sportives locales (A.C. Fucecchio Calcio) et à soutenir des entreprises d'excellence telles que la **fondation Stella Maris**.

Stella Maris prend en charge de manière innovante et complète les enfants et les adolescents souffrant de troubles neuropsychiatriques et leurs familles. Il s'agit du seul institut italien d'hospitalisation et de cure à caractère scientifique (IRCCS) qui se consacre exclusivement aux soins et à la recherche dans ce domaine. Les dons sont utilisés pour soutenir le plan annuel de développement de la fondation visant à améliorer la qualité de l'accueil, le développement de la recherche et le renouveau technologique.

Avec la Fondation, Incas travaille principalement à l'organisation d'activités avec les enfants, avec des ateliers et des visites guidées, et soutient symboliquement leur journal en le mettant à la disposition de tous les employés de l'entreprise, dans le but d'attirer davantage l'attention des gens sur les neuropathologies infantiles. **L'entreprise, qui a développé au fil des ans une sensibilité croissante aux questions de santé, entend renouveler son soutien dans les années à venir à cette institution médicale** dont le travail est fondamental, voire indispensable.

Les nouvelles générations sont également au centre de l'attention d'Incas lorsqu'il s'agit d'initiatives socioculturelles: **avec l'UNIC, Incas est en effet le promoteur de projets dédiés aux garçons et aux filles de la communauté**, tels que le projet didactique « Les belles lettres du cuir », le concours littéraire « Dans ma ville », « Les amis du cuir » et bien d'autres encore.



CHAÎNES DE VALEUR



GRI 2-6

L'activité d'Incas est basée sur la réutilisation d'un déchet de l'industrie agro-alimentaire, le cuir, auquel on donne une seconde vie.

Le secteur par excellence où ce matériau est utilisé est, on s'en doute, celui de la mode et du design : chaussures, maroquinerie, habillement.

L'entreprise se spécialise dans la production de veau, de demi-veau, de buffle et de cerf de haute qualité. Grâce à la grande expérience d'Incas en termes de savoir-faire, de qualité des produits et de spécialisation dans la transformation, l'interlocuteur privilégié de l'entreprise est donc le marché de la mode haut de gamme, pour lequel la tannerie prévoit également, sur demande, la création de produits personnalisés.

7.1

FURNISSEURS

L'une des particularités d'Incas est qu'elle maîtrise l'ensemble du cycle de transformation du cuir, de la matière brute au cuir fini : très peu d'entreprises dans la région toscane du cuir possèdent cette caractéristique. Cela signifie que l'entreprise a très peu recours à la sous-traitance, uniquement pour certaines étapes du traitement et presque exclusivement à la demande des clients.

Incas fait généralement appel à des entreprises qui fiables et compétentes, obéissant à des standards élevés et, bien entendu, pouvant garantir la légalité des fournitures. La qualité du travail effectué est régulièrement vérifiée par des audits de nos clients, comme l'exige le Code de conduite et de responsabilité sociale de l'UNIC.

7.1.1

SUIVI DE LA FILIÈRE

Un autre contrôle effectué par Incas lors de l'évaluation de ses fournisseurs concerne l'attention qu'ils portent à des questions sensibles telles que la lutte contre la déforestation. Pour l'entreprise, il s'agit d'éviter de s'approvisionner dans les zones à risque et, lorsque cela n'est pas possible, de veiller à ce que la matière première achetée ne provienne pas d'une déforestation aveugle et incontrôlée.

Pour garantir le respect de ce critère, Incas est en possession des certifications ICEC TS-SC410 et ICEC TS-PC412 depuis 2021. Ces certifications permettent de connaître les lieux d'élevage et d'abattage et ainsi de s'assurer que les cuirs bruts achetés proviennent de zones non affectées par la déforestation.

L'ICEC a mis au point un barème qui permet de spécifier le degré de traçabilité des matières premières en amont du tannage. Le calcul est très rigoureux : il s'effectue sur la base d'informations documentées et vérifiables concernant les produits soumis à la certification.

Certifications	Produit	Degré de traçabilité	Score
TS-SC 410	Veau et buffle	TRÈS BON (jusqu'aux pays d'élevage)	88/100 (fourchette 71/100-90/100)
TS-PC 412	Veau Nouvelle-Zélande, France, Hollande, Allemagne, Belgique et Italie buffle et cerf	TRÈS BON (jusqu'aux pays d'élevage)	90/100 (fourchette 71/100-90/100)



7.2

MARCHÉS DESSERVIS

	Export hors Italie sur CA total %	
	2021	27.97%
	2022	24.48%
	2023	17.09%

	Maché ITALIE sur CA total %	
	2021	72,03%
	2022	75,52%
	2023	82,91%

INCAS, cherche à vendre ses produits finis principalement le marché italien, mais la part consacrée au marché extérieur n'est pas négligeable.

Ce chiffre reflète la dimension internationale d'Incas qui, en collaborant avec les marques de de luxe les plus en vue de l'industrie de la mode, contribue à maintenir la réputation du Made in Italy dans le monde.





7.3

PRINCIPES ET VALEURS

7.3.1

EXPÉRIENCE: UN TRÉSOR À VALORISER

Avec plus de 50 ans d'histoire dans l'industrie italienne du tannage, Incas garantit des solutions sûres et durables dans la chaîne d'approvisionnement des cuirs finis de haute qualité. L'attention portée à la qualité des produits et la grande sensibilité aux questions environnementales, éthiques et sociales ont toujours caractérisé le modus operandi de l'entreprise.

Le haut degré de spécialisation atteint aujourd'hui permet de combiner tradition et innovation, ce qui permet la production de produits haut de gamme et, en même temps, l'utilisation efficace des ressources, en réduisant le plus possible l'impact sur l'environnement tout en prêtant attention à la sécurité et aux aspects sociaux du travail.

7.3.2

PASSION: LE FACTEUR HUMAIN

Incas ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans le facteur humain. Depuis plus de 50 ans, la passion du métier unit les familles, artisanes de la fondation de cette marque, qui est en soi la personnification d'une idée : faire ce que nous savons faire le mieux. C'est la perpétuation d'enseignements et de valeurs, c'est l'agrégation, la fierté et la reconnaissance de ce que nos pères et nos grands-pères ont construit. C'est un devoir ; celui de poursuivre et de faire grandir cette magnifique réalité, faite d'hommes avant d'être faite de choses. Dans un marché de plus en plus difficile et concurrentiel, Incas a décidé de s'affirmer à travers une personnalité forte et clairement identifiable, qui constitue une référence

pour les parties prenantes externes (clients, fournisseurs, institutions, etc.) et internes (travailleurs, collaborateurs, professionnels, etc.).

7.3.3

CIRCULARITÉ: RÉDUCTION DES DÉCHETS

La principale caractéristique du cuir réside dans le fait qu'il s'agit d'un déchet de la filière agroalimentaire qui, grâce aux procédés de conservation d'abord et de tannage ensuite, devient quelque chose de plus : un produit de qualité durable. Cela permet de réduire la pollution globale en évitant que les cuirs ne deviennent des déchets et ne doivent être traités comme des « déchets spéciaux ».

Les produits en cuir, au cours de leur vie, renferment plusieurs histoires, l'histoire de ceux qui ont anobli un produit destiné à la destruction, l'histoire de ceux qui ont produit des objets en cuir et, enfin, l'histoire de ceux qui ont porté ces objets.

7.3.4

QUALITÉ ET SÉCURITÉ UNE COMBINAISON GAGNANTE

La haute qualité des cuirs produits par Incas est garantie par un système articulé de contrôles de qualité répartis sur les différentes étapes du cycle de production, avec des caractéristiques très techniques et spécifiques à chaque phase. Outre les activités de contrôle, il existe des activités de sélection, qui sont essentielles pour garantir la qualité et la constance de l'offre.

Tous les lots de cuir quittant l'entreprise sont minutieusement contrôlés au cours de plusieurs étapes de sélection. Des analyses physico-chimiques sont régulièrement effectuées sur les cuirs semi-finis et finis afin de garantir le respect des spécifications techniques et des normes de référence.

7.3.5 TRANSPARENCE : SAVOIR, C'EST POUVOIR

Incas garantit l'identification des lots de cuir à tous les stades de la transformation, depuis l'arrivée des matières premières jusqu'à l'expédition du produit fini. Le système d'identification des cuirs et le système informatique utilisé pour la gestion de la production permettent de garantir la traçabilité à partir des lots de teinture dans le tonneau.

Ce système permet de retracer par la suite chaque livraison. Incas offre à ses clients la possibilité de définir des plans de qualité spécifiques pour garantir la traçabilité des produits.

7.3.6 RESPECT : DES NORMES ET DE LA VIE

La société s'inspire des « cinq libertés » fondamentales pour le bien-être animal, des concepts développés et formalisés en 1978 par le Farm Animal Welfare Council. Ces lignes directrices sont acceptées au niveau mondial par diverses organisations dont l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et appliquées par tous nos fournisseurs de cuirs bruts ; une application confirmée par des processus de certification dont nous suivons l'évolution. Incas a beaucoup travaillé sur le sujet et a pour objectif, en collaboration avec l'ICEC, d'obtenir en 2024 la certification Animal Welfare, qui implique que les fournisseurs adoptent des pratiques vertueuses en matière d'élevage.

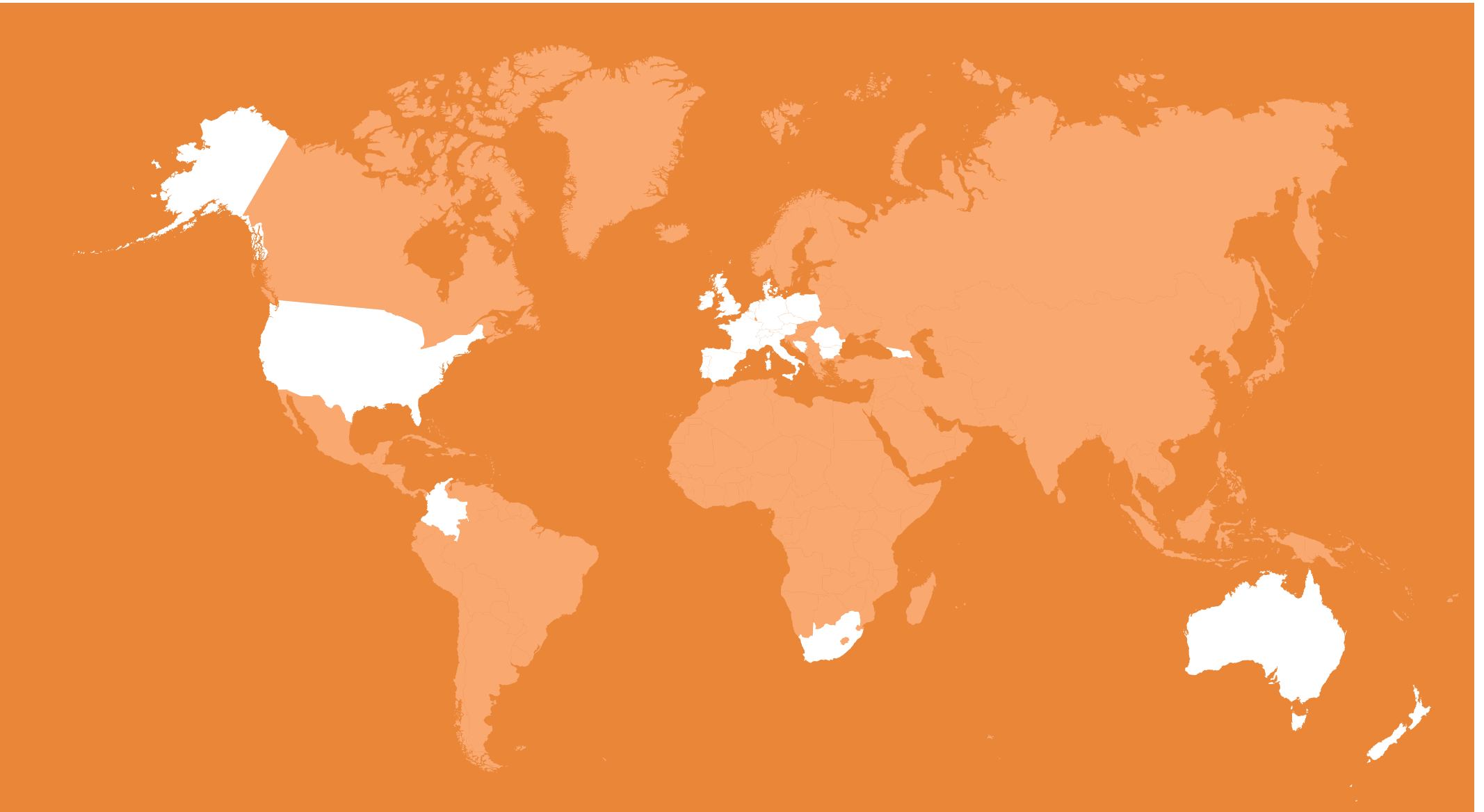
PAYS	2021	2022	2023
NOUVELLE-ZÉLANDE	4,98%	37,49%	39,53%
ROYAUME-UNI	16,99%	9,91%	9,32%
COLOMBIE	0,00%	0,00%	7,01%
ÉTATS-UNIS	1,61%	2,20%	6,99%
FRANCE	12,00%	10,91%	6,79%
HOLLANDE	17,02%	3,85%	6,70%
IRLANDE	13,24%	5,71%	4,73%
ALLEMAGNE	18,09%	10,48%	4,50%
ITALIE	3,78%	5,72%	3,86%
AUSTRALIE	0,00%	5,95%	3,60%
ALLEMAGNE-BELGIQUE*	5,04%	2,40%	2,08%
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,41%	1,39%	1,31%
ALLEMAGNE-HOLLANDE**	0,00%	0,00%	1,07%
AFRIQUE DU SUD	0,00%	0,00%	0,99%
SUISSE	1,58%	0,75%	0,84%
DANEMARK	0,07%	0,82%	0,40%
POLOGNE	2,76%	0,23%	0,18%
GÉORGIE	0,00%	0,00%	0,10%
AUTRICHE	0,00%	0,40%	0,00%
BOSNIE-HERZÉGOVINE	0,25%	0,00%	0,00%
BULGARIE	0,00%	0,09%	0,00%
ALLEMAGNE-HOLLANDE-FRANCE***	0,00%	0,27%	0,00%
PORTUGAL	1,83%	1,01%	0,00%
ROUMANIE	0,34%	0,36%	0,00%
ESPAGNE	0,00%	0,06%	0,00%
	100,00%	100,00%	100,00%

* Un fournisseur déclare que l'origine de sa matière première est mixte (Allemagne et Belgique)

** Un fournisseur déclare que l'origine de sa matière première est mixte (Allemagne et Hollande)

*** Un fournisseur déclare que l'origine de sa matière première est mixte (Allemagne, Hollande et France)

ACHATS DE CUIR BRUT 2023 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Carte de provenance des cuirs utilisés par Incas, 100 % des zones sont exemptes de déforestation

7.4

DURABILITÉ ÉCONOMIQUE ET VALEUR GÉNÉRÉE

GRI 201-1

Indices économiques	u.m.	2021	2022	2023
EBITDA	Euro	1,795,842 €	4,120,563 €	2,804,529 €
EBIT	Euro	327,590 €	2,591,891 €	1,199,011 €
EBITDA sur chiffre d'affaires	%	4.97%	8.49%	7.01%
Valeur économique directement générée	Euro	36,108,153 €	53,921,129 €	46,068,073 €
Valeur économique distribuée	Euro	34,352,001 €	49,961,583 €	43,689,270 €
Valeur économique retenue	Euro	1,756,152 €	3,959,546 €	2,378,803 €

L'entreprise, comme le montrent les chiffres relevés au cours de la période triennale, est solide, capable de maintenir constante, voire d'augmenter la valeur économique générée.



7.5

CONTRIBUTIONS ÉCONOMIQUES AU TERRITOIRE

GRI 204-1

	u.m.	2021	2022	2023
Coûts fournisseurs	Euro	22,837,408 €	41,105,375 €	37,215,685 €
Fournisseurs - Toscane	%	60.84%	57.60%	54.10 %
Fournisseurs - Italie	%	77.34%	70.08%	63.16 %
Fournisseurs - Étranger	%	22.66%	29.92%	36.84 %

La valeur générée par Incas au cours de la période de trois ans couverte par le rapport a été reversée pour l'essentiel en Toscane, créant des opportunités et de la richesse pour le territoire. En moyenne, environ 20 millions d'euros ont été canalisés sous forme de coûts pour les fournisseurs locaux: cela démontre l'attention qu'Incas porte au développement de son territoire.





L'ENVIRONNEMENT

GRI 2-27

Incas privilégie, dans la mesure du possible, les procédures de travail ayant un faible impact sur l'environnement et s'engage à garantir le respect simultané des normes de sécurité et des normes environnementales. Aucun cas de non-respect des lois et réglementations environnementales n'a été constaté au cours de la période couverte par le rapport. Les principaux points sur lesquels Incas s'est engagé sur cette période et qui constituent également des objectifs futurs sont les suivants:

- La maîtrise de la consommation d'énergie;
- L'approvisionnement à partir de sources renouvelables;
- La réduction de la quantité de produits chimiques utilisés;
- L'amélioration qualitative des produits chimiques pour un impact environnemental plus faible;
- La bonne gestion de la ressource en eau;
- La maîtrise des déchets;
- La réduction de l'impact des émissions d'Incas (étude d'analyse du cycle de vie)

8.1

LE SYSTÈME DE GESTION

GRI 2-24

8.1.1

RÈGLEMENTS ET STANDARDS OBSERVÉS

Conformément à la norme internationale ISO 14001, un système de gestion

environnementale intégré au système de gestion ISO 45001 et conforme au règlement européen n° 1221/2009 (EMAS) est en place chez Incas.

La certification EMAS est un outil qui encourage les meilleures stratégies et pratiques en matière de responsabilité environnementale, partagées par les secteurs public et privé.

En novembre 2022, la vérification de la conformité de la région avec les critères de la réglementation s'est achevée par la communication officielle émise par le ministère de l'Environnement à travers l'ISPRA (Comitato Ecolabel Ecoaudit, branche italienne de l'EMAS).

8.1.2

RESPONSABLES ET PERSONNES DE RÉFÉRENCE

Dans l'organisation de l'entreprise, les personnes clés ayant des compétences techniques spécifiques en matière d'environnement sont clairement identifiables : il s'agit des responsables du système de gestion intégré, des responsables des fonctions, des responsables d'atelier et des personnes affectés à des travaux spécifiques.

Principales personnes de référence	Responsable du système de gestion de la qualité et de la traçabilité
	Responsable du système de gestion
	Responsable produits chimiques et SST
Équipes de soutien	Équipe d'intervention d'urgence
	Équipe de premiers secours

Il existe également un **système de contrôles opérationnels** visant à garantir le respect des exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité, dans chaque atelier.

8.1.3

PROTECTION DES SOLS ET DES NAPPES

La protection des surfaces de travail est primordiale pour Incas. Toutes les surfaces de travail intérieures et extérieures sont protégées contre les déversements accidentels potentiels et les installations sont constamment entretenues.

Incas procède à une inspection annuelle des réservoirs et des cuves de stockage des produits chimiques et des effluents pendant les vacances d'été afin de vérifier leur état d'intégrité. Un contrôle de l'état de l'étanchéité des surfaces extérieures est également effectué à cette occasion afin de détecter à temps d'éventuels signes de dégradation.

8.2

LES MATÉRIAUX

GRI 301-1

L'année 2022 a été caractérisée par des augmentations substantielles des prix des matières premières au niveau mondial et par des difficultés d'approvisionnement. Par conséquent, afin d'assurer la continuité de la production et les engagements envers les clients, les stocks de produits chimiques ont eu, d'une manière générale, tendance à augmenter. INCAS fonde son activité sur deux matières premières principales : le cuir brut et les produits chimiques. Le cuir, principal sous-produit de la filière agroalimentaire, est un déchet qui aurait un impact environnemental considérable s'il était éliminé dans des incinérateurs. Avec une véritable approche de l'économie circulaire, grâce au tannage, il est recyclé et trouve une seconde vie. La durabilité du processus est développée grâce à l'utilisation de produits chimiques de pointe qui rendent tout cela possible dans le respect de la santé et de

l'environnement. Le rapport conforme à la GRI sera mis à jour dans la prochaine édition.

8.2.1

ZDHC : ZERO DISCHARGE OF HAZARDOUS CHEMICALS

Le projet, lancé en 2011 et auquel adhèrent des centaines de marques et d'industries de la mode et du luxe, vise à réduire progressivement l'utilisation de produits chimiques dangereux pour la santé ou l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement, en suivant la MRSL du ZDHC actuellement dans sa version 3.1. La MRSL (Manufacturing Restricted Substances List) du ZDHC est une liste de produits chimiques dont l'utilisation intentionnelle est interdite dans les entreprises produisant des textiles et/ou du cuir fini. La demande de plus en plus importante des grandes marques de luxe a poussé les entreprises de tannage comme INCAS à aborder le contrôle des intrants (produits chimiques) et des extrants (effluents industriels) d'une manière plus consciente et plus durable, en suivant le programme « Supplier to Zero » du ZDHC. INCAS respecte le décret législatif n° 152/2006 relatif aux limites des effluents industriels imposées aux entreprises grâce à un contrôle hebdomadaire suivi d'un rapport mensuel sur l'évolution des produits chimiques, fourni par Consorzio Aquarno S.p.A. En outre, INCAS a toujours accordé une attention particulière à la gestion correcte des produits chimiques utilisés dans les processus de production, déterminée par une approche active et importante non seulement au niveau opérationnel, mais aussi en termes de sensibilisation de ses fournisseurs de produits chimiques.

Les stratégies actuelles mises en œuvre dans le cadre du programme ZDHC sont présentées ci-dessous :

- recherche sur l'utilisation des produits chimiques inscrits sur la plateforme ZDHC ;
- surveillance des activités de la filière chimie ;
- contrôle des extrants (effluents industriels) ;
- projets internes d'amélioration continue.

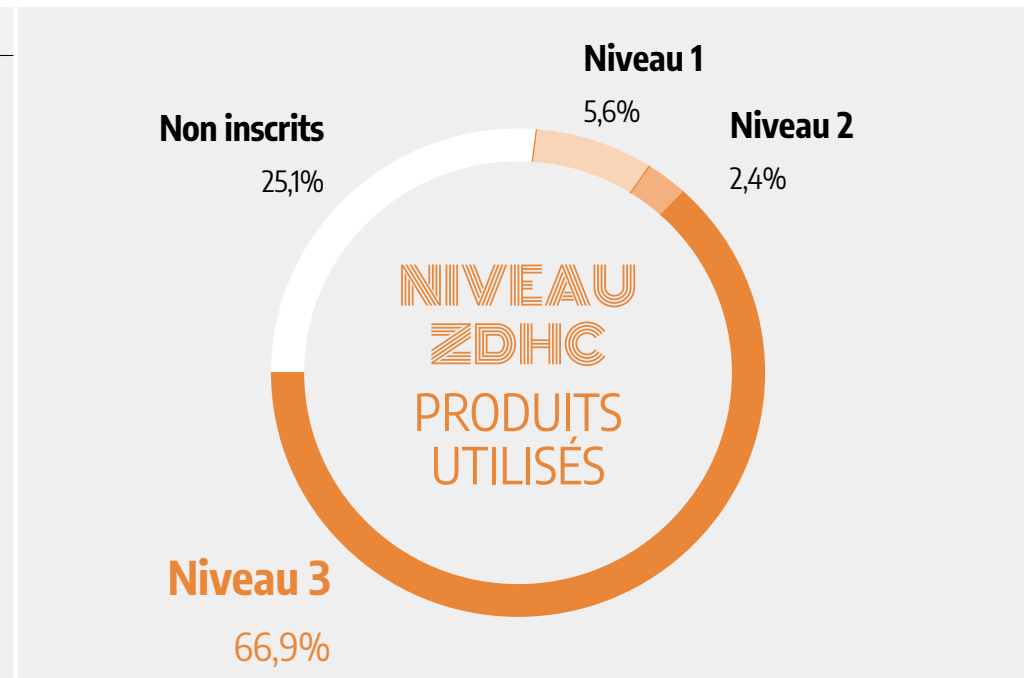
La gestion correcte des produits chimiques utilisés dans les processus de production représente une approche active et importante non seulement pour réduire l'impact environnemental de la chaîne de production de l'industrie du tannage (intrants-extrants) mais aussi pour limiter le risque d'exposition des travailleurs.

8.2.2 L'ACTIVITÉ D'INCAS

Incas, dans le domaine des produits chimiques, suit et respecte le **Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)** concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances et les autres réglementations

internationales les plus importantes (Proposition 65, le standard national chinois Guojia Biaozhun). Depuis 2019, l'entreprise a mis en place un système de gestion des produits chimiques aligné sur les principes du ZDHC (Zero Discharge of Hazardous Chemicals) et a activé le programme **Supplier to Zero** dans le but de mettre en œuvre son premier INCHECK au cours de l'année 2024. Depuis janvier 2023, l'entreprise sensibilise ses fournisseurs à l'inclusion progressive des produits qui lui sont fournis sur la plateforme ZDHC Gateway et surveille la situation avec ses techniciens afin d'utiliser de plus en plus de produits conformes à la MRSL du ZDHC. Le nombre total de produits utilisés est de 378, dont 243 sont des produits de tonneau et 135 des produits de corroyage. Parmi ces produits, 283 sont inscrits sur la plateforme ZDHC Gateway et 95 sont encore en attente. On peut donc dire que la part de produits inscrits représente environ 74,9% du total : un pas de plus vers la réalisation des objectifs déclarés.

NIVEAU	PRODUITS	POURCENTAGES
NIVEAU 1	21	5,6%
NIVEAU 2	9	2,4%
NIVEAU 3	253	66,9%
R	0	0,0%
NON INSCRITS	95	25,1%
INSCRITS	283	74,9%
TOTAL PRODUITS	378	
TOTAL TONNEAU	243	64,3
TOTAL CORROYAGE	135	35,7
P. INSCRITS TONNEAU	167	68,7
P. NON INSCRITS TONNEAU	76	31,3
P. INSCRITS CORROYAGE	116	85,9
P. NON INSCRITS CORROYAGE	19	14,1



8.3

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

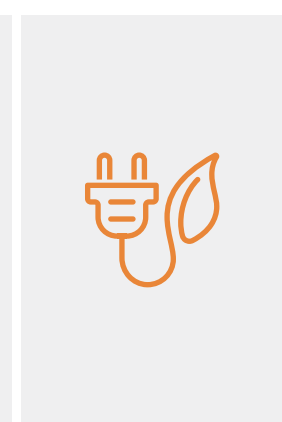
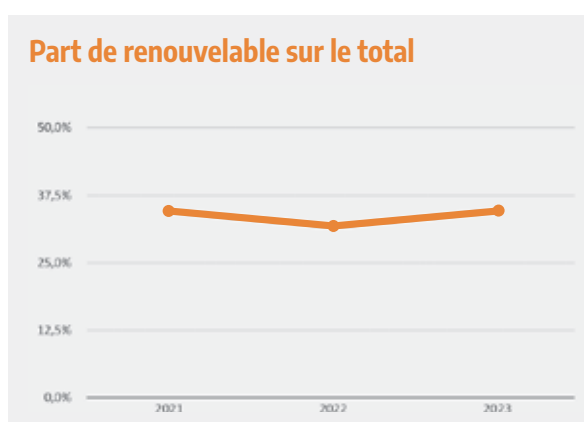
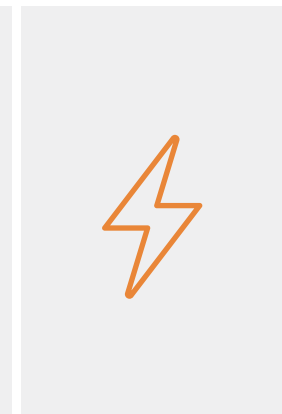
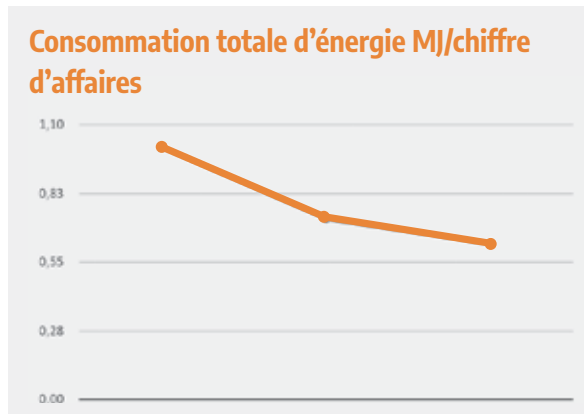
GRI 302-1,302-3

La période historique actuelle impose à toutes les organisations le défi de la transition vers des modèles d'entreprise plus durables, notamment du point de vue énergétique, c'est-à-dire **de moins en moins dépendants des énergies fossiles**.

En ce sens, INCAS a anticipé les tendances actuelles en choisissant, dès 2020, d'acheter 100 % son électricité uniquement auprès d'un fournisseur garantissant une production exclusivement issue de sources renouvelables.

En 2023, 100 % de l'électricité consommée provient de sources renouvelables comme l'atteste GSE, l'agence italienne chargée de la promotion des énergies renouvelables. D'après les données relevées au cours de la période de trois ans couverte par le rapport, les indicateurs de performance énergétique affichent une tendance stable, ce qui démontre l'engagement de l'organisation à maîtriser sa consommation.

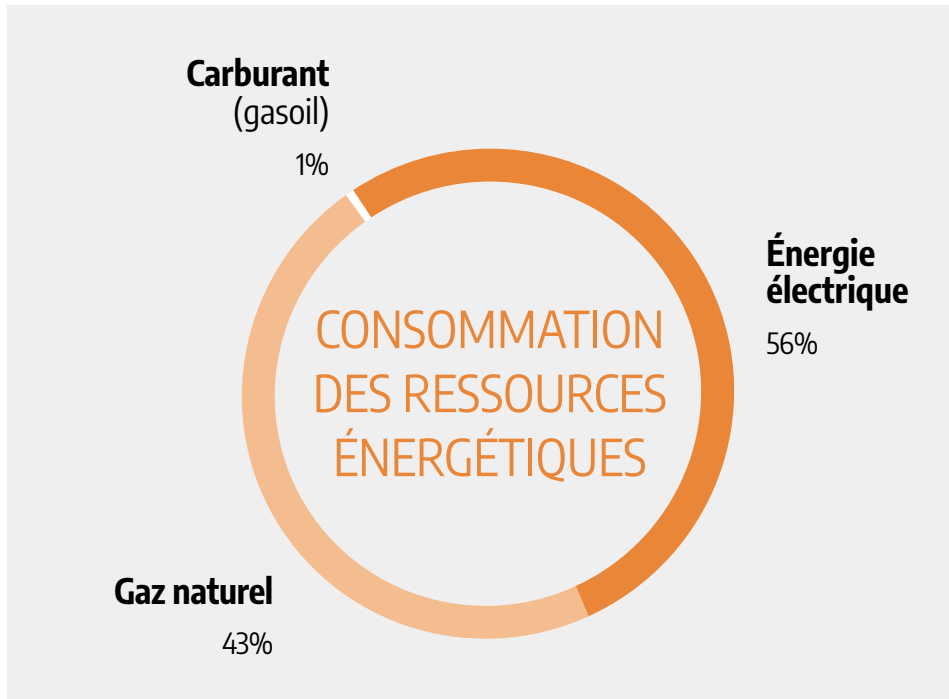
TOTAL ÉNERGIE CONSOMMÉE	u.m.	2021	2022	2023
Sources d'énergie non renouvelables (pétrole, gaz)	MJ	23,905,520.76	26,631,865.22	18,783,101.78
Sources d'énergie renouvelables (électricité)	MJ	12,614,223.6	12,378,895.2	9,932,076
Total	MJ	36,519,744.36	39,010,760.42	28,715,177.78



La baisse de la consommation est liée à la diminution de la production en 2023 (-29 % par rapport à 2022). Au cours de la période de trois ans couverte par le rapport, entre 2021 et 2023, la consommation d'énergie a diminué de 7 804 566,58 MJ, en raison de la réduction de la consommation de gaz naturel, de pétrole et d'électricité.

Les ressources énergétiques sont à la base du processus de tannage. L'électricité utilisée par INCAS est 100 % renouvelable, achetée et certifiée directement par GSE : elle est principalement utilisée pour le fonctionnement des machines dans les ateliers de production et pour l'éclairage. Le méthane est principalement utilisé

pour le fonctionnement des installations de traitement. Le gasoil est utilisé pour le fonctionnement des véhicules mais ne représente pas grand chose dans la consommation totale d'énergie d'INCAS (cf. graphique).



INCAS accorde une grande attention aux ressources énergétiques. En 2023, un audit énergétique a été réalisé afin d'analyser les forces et les faiblesses de l'usine et d'identifier un plan d'amélioration. Une installation photovoltaïque de 440 kWh a en outre été conçue et mise en service courant 2024, ce qui permettra de réduire encore la consommation de l'usine de 20 à 25 %.

8.4

LES DÉCHETS

GRI 306-1/5

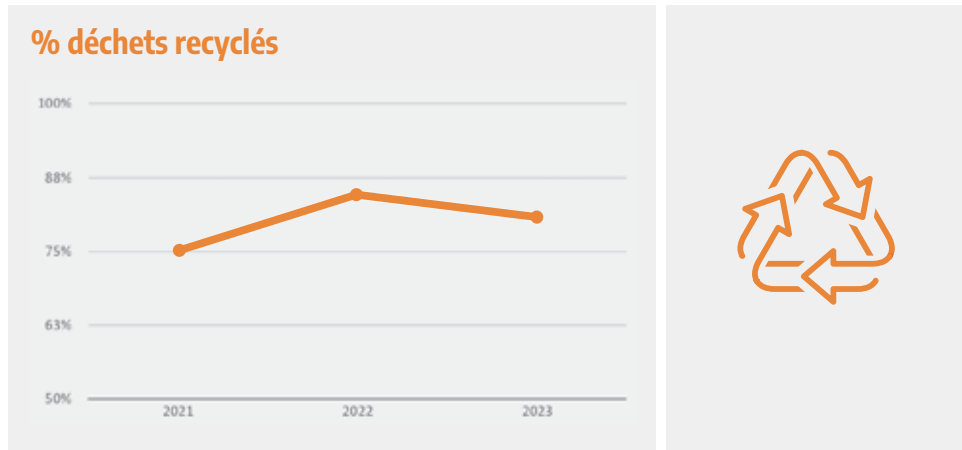
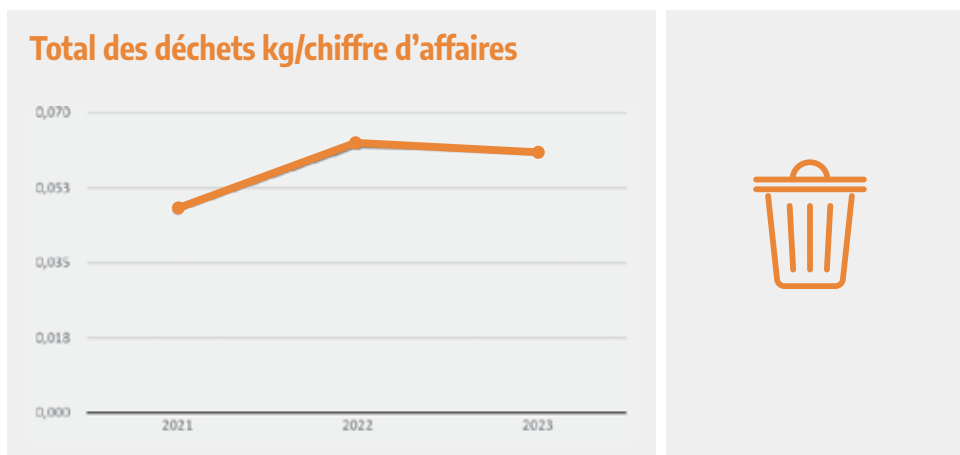
La tannerie Incas produit des déchets et les conserve temporairement avant leur élimination ou leur valorisation finale par des tiers agréés. Le tannage produit différents types de déchets, allant des boues de tannage contenant du chrome aux déchets de cuir, en passant par les simples emballages. INCAS a toujours surveillé de près les déchets qu'elle produisait, consciente que leur réduction signifie soutenir une économie circulaire efficace. Une partie des déchets est recyclable, comme les oreillons – les restes de peau emportés pendant l'écharnage – ou les déchets issus du tannage, à partir desquels sont obtenus des produits et des additifs destinés aux secteurs alimentaire, pharmaceutique et cosmétique. L'impact sur la matrice des déchets d'INCAS est contenu et géré, comme le montrent les indicateurs de performance présentés dans la déclaration environnementale EMAS de 2023:

- une production stable de déchets spécifiques;
- une diminution du pourcentage de déchets dangereux produits;
- une valeur des déchets envoyés au recyclage de 81 % du total des déchets produits.

La classification, l'identification, le stockage et le transfert de ces déchets aux parties autorisées sont effectués sur la base de procédures spécifiques du système de gestion environnementale, qui garantissent le respect des dispositions légales. La gestion des déchets, dangereux et non dangereux, est une priorité pour Incas qui, en plus de remplir ses obligations légales en la matière, travaille quotidiennement à minimiser les déchets.

Depuis de nombreuses années, la capacité de recyclage des ressources est attestée par le fait que les déchets et les sous-produits destinés à être recyclés sont nettement plus nombreux que ceux destinés à être éliminés.

Déchets générés par INCAS	u.m.	2021	2022	2023
Déchets produits	tonnes/an	1.710,59	3.360,86	2.795,37
Déchets destinés au recyclage	%	75%	85%	81%



Les données révèlent une augmentation générale de la quantité de déchets, due en partie à l'augmentation de la production par rapport à 2021 et en partie au pic de la demande du marché en articles tannés au chrome, enregistré en 2022.

Le recyclage est toutefois le mot d'ordre dans la tannerie, rendu possible par l'adoption de comportements plus responsables et l'évolution des solutions technologiques plus respectueuses de l'environnement.

Les effluents générés par le processus de tannage au chrome constituent un exemple parfait, lesquels (contrairement à ceux produits par les processus de tannage végétal), au lieu d'être envoyés dans le réseau d'égouts industriel, sont envoyés en tant que déchets à une usine spécialisée dans la récupération du sulfate basique de chrome : convenablement traité, ce produit pourra être réutilisé dans une nouvelle phase de tannage.



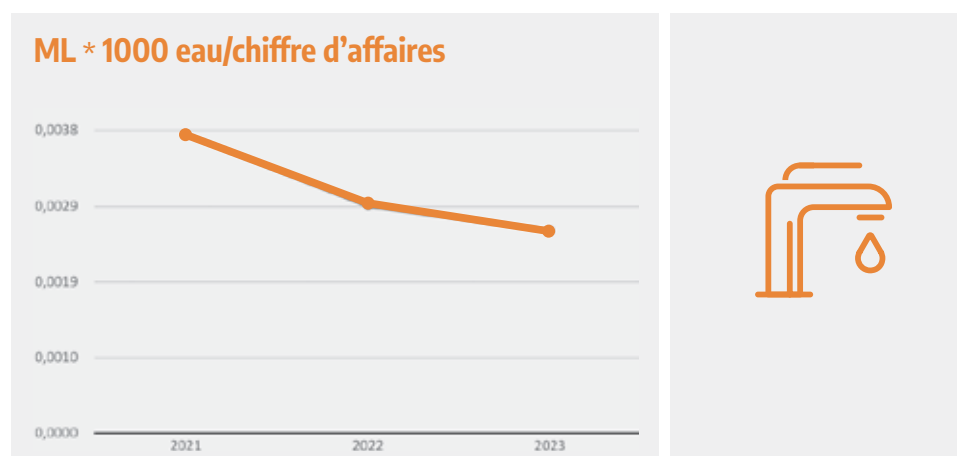
8.5

LA RESSOURCE EN EAU

GRI 303-1 e 303-3

La région du tannage toscan, également connu sous le nom de « Région du cuir », se caractérise par l'adoption d'une **approche collective de la gestion des ressources en eau**, dans le but de garantir des standards élevés en matière d'efficacité de l'épuration.

PRÉLÈVEMENTS D'EAU	u.m.	2021	2022	2023
Prél. eau du robinet	ML	0,027	0,029	0,026
Prél. nappes	ML	135,505	153,798	118,057
Total prélevé	ML	135,532	153,827	118,083



Au cours de la période triennale 2021-2023, nous pouvons observer une recrudescence des prélèvements de ressources en eau en raison de l'augmentation de la production, suivie d'une réduction notable de la consommation en 2023 par rapport au début de la période couverte par le rapport.

Incas ne prélève pas de ressources en eau protégées et aucune installation ou activité de production n'est située dans des zones de stress hydrique ; de même, aucun rejet n'est effectué dans ces zones (État des masses d'eau à l'échelle nationale- portail national italien ISPRA https://www.isprambiente.gov.it/pre_meteo/idro/SeverIdrica.html).

L'eau provient directement de la nappe aquifère (elle est alors prélevée au niveau des puits) et, dans une moindre mesure, du système d'adduction d'eau (eau du robinet). Les rejets s'écoulent dans un égout industriel privé et sont gérés directement par la station d'épuration du consortium, qui remet les eaux en circulation une fois celles-ci convenablement traitées ; ces eaux sont ainsi réinjectées dans le processus de production à maintes reprises. Dans le processus de tannage du cuir, l'eau est un élément fondamental nécessaire au processus de production. INCAS s'efforce de minimiser la consommation d'eau au cours du processus et dans les services tout en protégeant le contexte environnemental de référence.

Les impacts potentiels de l'utilisation de l'eau sont minimisés par des contrôles internes et par sa participation au consortium dont la station d'épuration est en mesure de traiter les effluents. La certification EMAS prévoit une vérification annuelle des résultats de la surveillance environnementale, garantissant ainsi la gestion de l'aspect environnemental et des impacts potentiels.

8.6

LES ÉMISSIONS DANS L'ATMOSPHERE

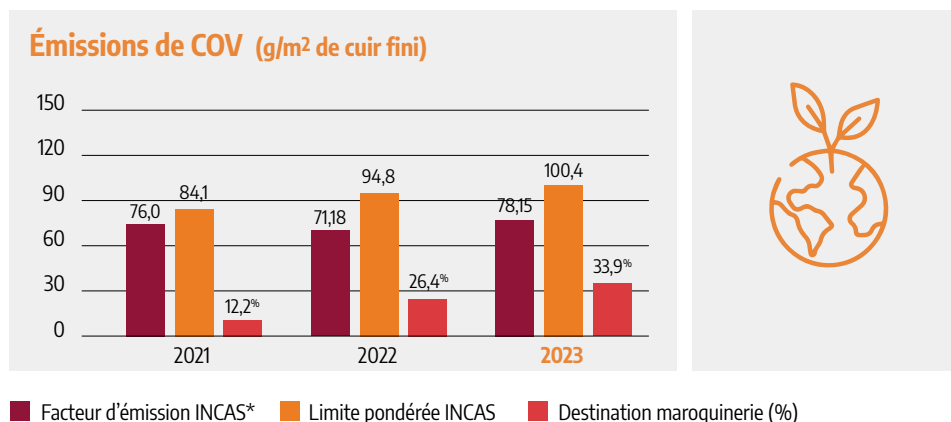
GRI 305-1/2/4/7

8.6.1

ÉMISSIONS

Les principaux paramètres affectant la qualité de l'air, caractéristiques des procédés de tannage, sont les composés organiques volatils (COV), la poussière et l'hydrogène sulfuré. Les émissions dans l'atmosphère, acheminées à l'extérieur de la tannerie par des installations d'aspiration spéciales dotées d'appareils de dépoussiérage, sont générées à différents stades du processus, à la fois par voie humide et pendant les traitements de corroyage.

Incas fait périodiquement contrôler ses émissions par des laboratoires externes accrédités, conformément à la loi. En outre, par le biais du plan de gestion des solvants, elle peut contrôler le flux entrant des composés volatils et vérifier le respect des limites par unité de produit (g. de COV par m² de cuir fini).



*Le facteur d'émission a été calculé conformément aux dispositions du décret législatif 152/2006 et amendements ultérieurs, article 275.

8.6.2

POLLUTION OLFACTIVE

Les principales sources de nuisances olfactives possibles sont les émissions d'hydrogène sulfuré gazeux (H₂S) et tout composé odorant émis par les cuirs bruts ou par le circuit épurateur de l'entreprise.

Les émissions d'H₂S font l'objet d'une réduction appropriée dans des appareils de dépoussiérage par voie humide à la soude caustique. Le fonctionnement et l'entretien corrects de ces appareils permettent de les maintenir en état, de sorte que les mauvaises odeurs sont maîtrisées.

En outre, pour contenir les odeurs dégagées par les cuirs bruts, INCAS les stocke dans des entrepôts adaptés équipés d'installations de réfrigération, en organisant la sélection des cuirs selon la méthode de rotation.

8.6.3

EMPREINTE CARBONE

Consciente des risques environnementaux potentiels associés à ses procédés, Incas s'est toujours engagée à investir dans des installations qui utilisent les meilleures technologies, garantissant une réduction maximale des émissions dans l'atmosphère. Les sources

d'émission qui composent l'empreinte carbone peuvent être regroupées en trois macro-classes : SCOPE 1, SCOPE 2 et SCOPE 3. La norme de déclaration des émissions est celle définie par la communauté scientifique internationale et communément reconnue, à savoir le Protocole des gaz à effet de serre (protocole GES).

Cette classification permet de distinguer les sources d'émissions directes et indirectes, selon qu'elles sont sous le contrôle direct de l'entreprise ou sous le contrôle d'autres organisations.

ÉMISSIONS	u.m.	2021	2022	2023
scope 1*	équiv. CO ₂ tonne	1394	1616	1072
scope 2 situation**	équiv. CO ₂ tonne	904	887	712
KPI intensité (Scope 1+Scope 2)	équiv. CO ₂ chiffre d'affaires	3.46	2.92	2.32

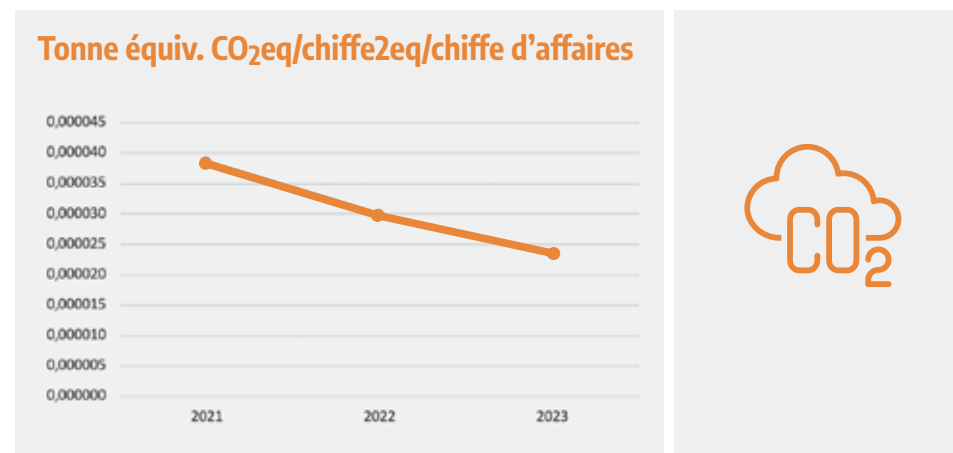
* Les facteurs de conversion sont donnés par la norme UNI11427:2022 (éco-cuir), qui renvoie au Règlement d'exécution de l'UE 2018/2066 : (gaz naturel 56,1 tonnes CO₂/TJ) (gazole/carb. diesel 74,1 tonnes CO₂/TJ), pouvoir calorifique 43 TJ/Gg)

** Facteur d'émission Table 2.7 - GHGs emission factors for total electricity production (g CO₂eq/kWh). Countries in descending order of 2023 value - Rapport ISPRA 404/2024 « Efficiency and decarbonization indicators in Italy and in the biggest European Countries »

Le gaz à effet de serre pris en compte dans le calcul est le CO₂ (dioxyde de carbone). Comme on peut le constater, les émissions ont diminué de manière significative au cours de la période de trois ans couverte par le rapport : après un pic dû à l'augmentation de

la production, on observe un déclin progressif.

L'engagement d'Incas en matière de changement climatique s'orientera dans les années à venir vers une réduction supplémentaire des émissions de GES. L'objectif le plus ambitieux est d'atteindre la neutralité carbone : des études sont actuellement en cours pour déterminer la meilleure stratégie pour l'entreprise.



L'analyse du cycle de vie réalisée sur l'année de référence 2023 révèle une valeur d'émission de 10,98 kg de CO₂/m² de cuir. Les émissions associées aux processus INCAS pour l'année 2022 sont de 1 931 tonnes d'équiv. CO₂ et de 1 441 d'équiv. CO₂ pour l'année 2023. Les émissions totales de GES (en amont, en aval et au cœur de nos processus) pour l'année 2022 sont de 11 727 tonnes d'équiv. CO₂ et de 8 595 d'équiv. CO₂ pour l'année 2023.

INCAS, dans le cadre de l'actuelle autorisation environnementale unique, prépare et envoie aux organismes de contrôle compétents le rapport annuel sur le Plan de surveillance et de contrôle qui contient des informations sur ses émissions atmosphériques et leur gestion.

8.7

PROJETS

Incas est l'une des rares entreprises de tannage en Italie qui peut se vanter d'avoir en son sein un **service entièrement dédié à la recherche et au développement de nouveaux produits**. Dans ce service, la réactivité d'Incas aux demandes des clients s'associe à la philosophie de la durabilité, car c'est dans cette perspective que de nouvelles expériences sont menées.

L'ensemble du processus, de la recherche au développement du prototype, jusqu'à la phase ultérieure d'industrialisation, est contrôlé sur la base de procédures opérationnelles précises et implique deux acteurs : le service de R et D et le laboratoire d'essai, qui effectue les contrôles techniques nécessaires pour garantir au client que les performances requises seront atteintes.

8.7.1

LIFE I'M-TAN

Afin de promouvoir la recherche et le développement de procédés de tannage végétal écologiques, notamment en termes de consommation d'eau et de qualité des effluents, INCAS a décidé de participer, aux côtés d'acteurs importants de la filière du tannage, au projet **Life I'M-TAN** (Innovative Modified Natural Tannins).

Les partenaires impliqués dans le projet sont : Silva Team (capogruppo), Crossing, Aquarno, CRCF Centro Ricerche per la Chimica Fine et INCAS INiziative Conciarie ASSociate. Le projet a été lancé le 01/09/2021 et se terminera le 31/08/2025.

L'objectif de cette recherche est de valider, à l'échelle semi-industrielle, l'utilisation de tanins naturels chimiquement modifiés (CMNT) innovants et durables dans la production écologique des cuirs finis haut de gamme. L'utilisation de CMNT garantit un processus de tannage avec moins de risques liés à l'utilisation de produits chimiques, des coûts de production plus faibles, une réduction des déchets et une meilleure approche circulaire (recyclage/réutilisation des déchets de traitement) par rapport aux processus traditionnels basés sur le chrome, les tanins synthétiques et les aldéhydes.

Projet Life "LIFE20 ENV/IT/000759" de la Commission européenne (European Climate Infrastructure And Environment Executive Agency - CINEA)



8.7.2

RÉDUCTION DES BISPHÉNOLS

La **réduction des bisphénols** dans les cuirs tannés est de plus en plus demandée. Les bisphénols sont utilisés dans diverses applications industrielles, comme composés de base de divers plastiques, polymères, revêtements, résines, etc.

Incas a pris cette demande à cœur et, en étroite collaboration avec ses fournisseurs de produits chimiques, développe de nouvelles formulations à faible teneur en bisphénol.

Des progrès ont déjà été réalisés, notamment en ce qui concerne les articles tannés au chrome qui ont aujourd'hui une teneur limitée en bisphénol. Le chemin est un peu plus complexe dans le cas de la ligne 40075, qui préconise un tannage végétal écologique, sans métaux lourds, car il faut utiliser des tanins synthétiques contre lesquels il n'existe pas de contre-mesures efficaces à ce jour.

L'activité de R et D est constante et Incas a l'intention de continuer à investir dans ce projet afin d'atteindre ses objectifs.



8.7.3 LE PROJET SINCERO

En 2022, Incas S.p.A. a participé en tant que consultant au projet SINCERO (Sistemi INnovativi per una Conciacia Ecologica con Recupero Ottimizzato dei chemical), recherche promue par les sociétés Deltacque S.r.l., Huni Italia S.r.l. et Fildrop S.r.l. Le projet a été partiellement financé dans le cadre du POR FESR Toscane 2014-2020.

Le projet se propose d'apporter de profondes innovations dans les machines utilisées pendant les phases humides du processus de tannage, en transformant les tonneaux ou foulons de tannage traditionnels en installations 4.0 modernes, interconnectées, dynamiques et dotées d'une intelligence artificielle.

Grâce à l'introduction de systèmes et de capteurs, ces installations innovantes s'autogéreront et, sur la base des valeurs détectées, grâce à l'intelligence artificielle, interviendront activement dans le processus, en réduisant l'utilisation d'eau, de produits chimiques et d'énergie, et en optimisant également les temps de traitement du cuir.



8.7.4 PROJET CIRCULARITÉ SANT'ANNA

En collaboration avec l'Istituto Superiore Sant'Anna, Incas a décidé de mesurer son niveau de circularité à l'aide de son outil innovant de mesure de la circularité (outil de check-up) dans le cadre du projet environnemental dirigé par l'Union régionale des chambres de commerce toscanes. Cet outil représente une check-list structurée contenant une série de questions auxquelles on répond par le biais d'une inspection de l'entreprise, d'entretiens avec le personnel et d'une analyse de la documentation, dans le but de:

- mesurer le niveau de « circularité » des processus de production de l'entreprise;
- effectuer une analyse des forces et des faiblesses qui ressortent de la mesure et ainsi saisir les opportunités d'amélioration.

L'objectif de l'outil de mesure est d'analyser l'entreprise sur le thème de l'économie circulaire afin de lui apporter un soutien stratégique. Sur la base des informations recueillies lors de la visite et de l'entretien qui ont eu lieu le 26 mai 2022, **la performance totale de la tannerie en matière de circularité est de 73%** et l'entreprise peut être considérée comme proactive et engagé en matière d'économie circulaire d'après le « Rapport de mesure de la circularité d'INCAS » publié le 31 août 2022. Toujours selon ces informations, la phase d'utilisation est celle où l'entreprise est la plus performante (100 %), suivie de la phase de conception (75 %), de gestion des déchets (73 %), d'approvisionnement (71 %) et de production (67 %). La phase la moins performante est celle de la distribution (50 %).



Il s'agit d'un très bon résultat qui identifie une entreprise proactive, qui a déjà intégré les principes de l'économie circulaire et qui prend des mesures qui lui permettront d'être définie comme circulaire à l'avenir.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

9.1

PARTIES PRENANTES ET ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

GRI 306-1/5

L'implication des parties prenantes représente une étape fondamentale et constructive pour comprendre ses performances actuelles et futures, pour chercher des solutions aux défis auxquels l'entreprise est confrontée et pour atteindre ses objectifs.

L'évaluation des performances de l'entreprise, ainsi qu'une évaluation actualisée des questions communes fondamentales, sont à la base du travail quotidien et de la création d'une valeur partagée.

Incas implique régulièrement ses parties prenantes, du personnel aux fournisseurs, en passant par les clients, les communautés locales, les institutions, les associations, les groupes industriels et les médias, dans le but de transmettre ses valeurs de manière transparente et d'établir des relations de confiance, promouvant ainsi le développement durable dans le secteur.

Incas s'est fixé pour objectif d'approfondir le niveau d'implication mutuelle et d'ouvrir de nouveaux canaux de communication, et ce rapport sur la durabilité en est un exemple : pour l'élaborer, le comité directeur d'Incas a identifié les principales parties prenantes qui

influencent l'activité de l'entreprise et qui, à leur tour, sont influencées par cette dernière. La création de valeur pour les parties prenantes représente un facteur important de nos activités. En particulier, la création de valeur ajoutée et le soutien au développement local là où nous vivons et opérons sont des objectifs constants. En témoigne l'implication d'Incas avec les associations locales, les écoles et les organismes de formation.

La création et la distribution de la valeur économique sont des valeurs importantes pour définir la création de richesse pour les parties prenantes avec lesquelles nous collaborons depuis des années. En tant qu'entreprise, le but est de créer une valeur durable pour toutes les acteurs impliqués dans nos activités, toujours dans le respect des principes éthiques qui caractérisent le modèle d'entreprise d'Incas.

9.2

ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS (Étude ACV - ECOL2L)

Les efforts déployés par INCAS pour communiquer son empreinte carbone sur l'ensemble du cycle de vie témoignent de sa volonté de partager ses impacts et de travailler à l'identification d'une voie d'amélioration.

En avril 2024, Incas a passé l'audit volontaire pour obtenir la certification ECOL2L (Energy Controlled Leather).

Grâce à l'étude ACV réalisée avec l'institut V.D.L. sur la base des données de 2022 (étude européenne d'impact de la filière en amont) et de 2023 (obtention du label écologique), Incas a calculé les impacts potentiels en amont, en aval et au cœur de ses processus.

L'analyse met en évidence ce qui est déjà apparu dans des études ACV antérieures du produit cuir, à savoir que la contribution la plus importante aux émissions de gaz à effet de serre provient de l'amont et que même les améliorations importantes des performances de l'usine ont un « poids » limité si l'on considère l'ensemble de la filière.

La performance énergétique et les émissions spécifiques de CO₂ des années 2022 et 2023, calculées avec le schéma d'audit ci-dessus, sont comparées ci-après.



Émissions de GES associées aux processus INCAS (cœur du processus)

2022 1.931 t CO₂

2023 1.441 t CO₂ ↓ ↑

Total des émissions de GES (amont, aval et cœur du processus)

2022 11.727 t CO₂

2023 8.595 t CO₂ ↓ ↑

9.3

MATRICE DE MATÉRIALITÉ

Incas, grâce au travail d'une équipe interne dédiée constituée pour l'occasion, a encouragé les activités de mobilisation sur le thème de la durabilité, en définissant son propre modèle qui encadre également les activités de l'entreprise en ces termes.

L'analyse entreprise a impliqué l'ensemble de la l'entreprise et a conduit à la définition de la matrice de matérialité qui, au fil des ans, aura le double objectif de définir les initiatives futures et de créer un langage commun et partagé sur le sujet.

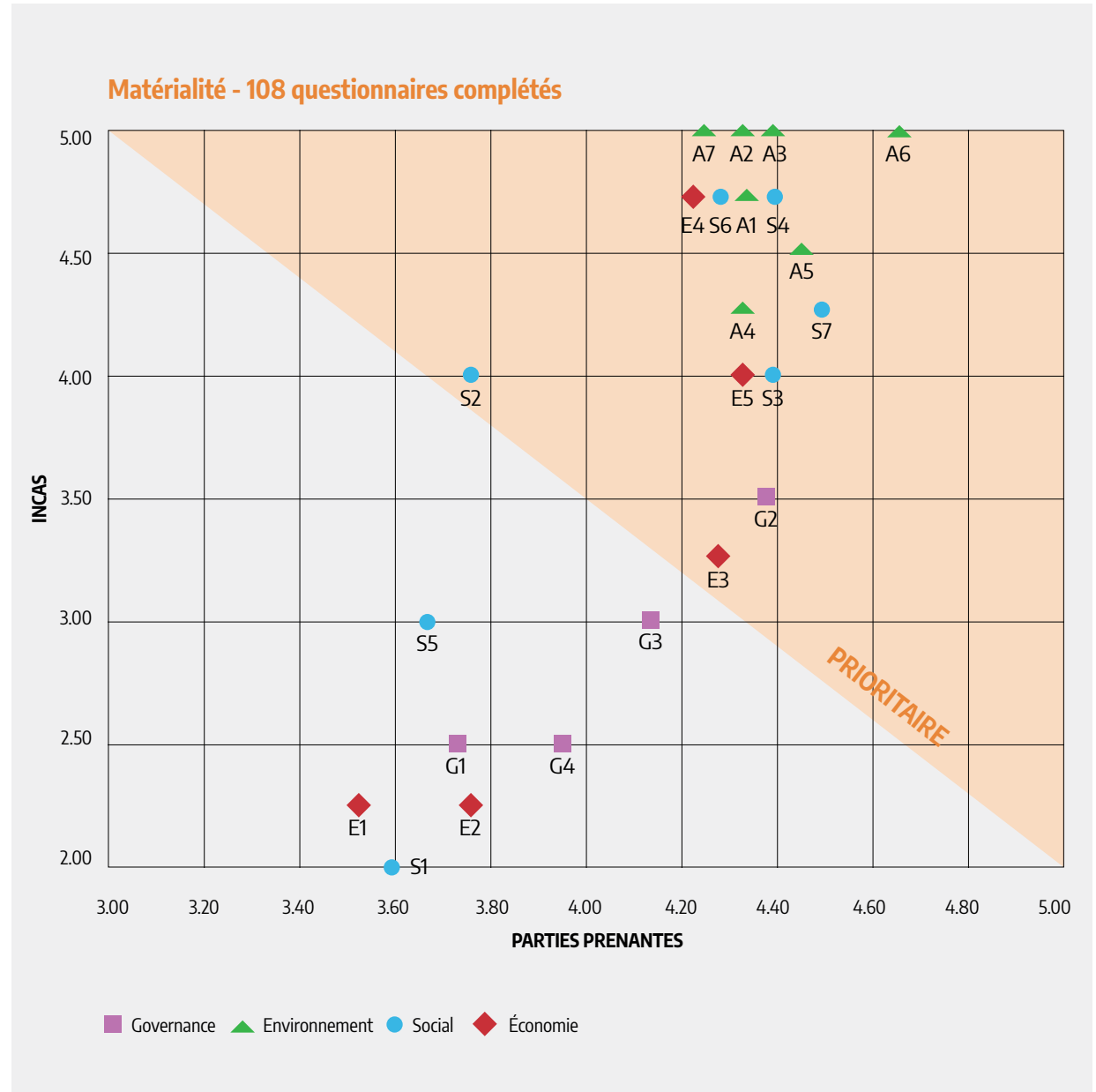
Les thématiques à considérer comme « matérielles » ou pertinentes ont été identifiées par Incas, comme l'exige la norme 3 de la GRI, par l'évaluation des impacts réels et potentiels – négatifs et positifs – sur l'économie, sur l'environnement et sur la société résultant des activités de l'entreprise et en impliquant les parties prenantes.

Les cercles dans lesquels les parties prenantes ont été sélectionnées sont les suivants : employés et collaborateurs; fournisseurs; clients; associations professionnelles; collectivités; institutions et autorités de contrôle; organismes de contrôle et de réglementation.

Les réponses aux questionnaires ont été traitées afin de construire la matrice de matérialité et d'identifier les thématiques pertinentes à porter au rapport de durabilité. La mobilisation des parties prenantes a été suivie par environ 110 d'entre elles, qui ont répondu au questionnaire en donnant leur opinion sur la matérialité et en collaborant en conséquence à la rédaction du rapport sur la durabilité.

Pour construire la matrice, un questionnaire a été élaboré sur une plateforme en ligne et envoyé à 235 interlocuteurs. Au total, 108 réponses complètes ont été reçues, soit un taux de réponse global de 46 %. L'outil du questionnaire a été identifié comme une méthode valable pour évaluer la pertinence des thèmes matériels. Le questionnaire a été rempli en identifiant les thèmes importants à partir de l'analyse des aspects et des impacts contenus dans le document «Analyse des risques et des opportunités» du système de gestion intégré Qualité - Environnement - Sécurité - Responsabilité sociale.

Les parties prenantes impliquées dans l'analyse de matérialité sont des fournisseurs (70 %), des clients (12 %), des employés (16 %) et pour le reste, des organismes et organisations (2%).



Les thèmes qui ont été jugés prioritaires après analyse et qui feront donc l'objet d'un rapport sont les suivants :

PRIORITAIRES

ID	Description	Parties prenantes	INCAS
G2	2) Mode de gestion des impacts environnementaux	4,38	3,50
E3	3) Innovation technologique	4,25	3,25
E4	4) Qualité des produits et des services	4,22	4,75
E5	5) Respect des lois en matière sociale et économique	4,34	4,00
A1	1) Matériau : utilisation, recyclage et récupération	4,34	4,75
A2	2) Utilisation de sources renouvelables et efficacité énergétique	4,35	5,00
A3	3) Consommation d'eau	4,39	5,00
A4	4) Émissions atmosphériques et changement climatique	4,35	4,25
A5	5) Gestion des déchets	4,43	4,50
A6	6) Respect des normes environnementales	4,64	5,00
A7	7) Certifications environnementales de la filière	4,24	5,00
S2	2) Développement des ressources humaines	3,78	4,00
S3	3) Santé, bien-être et sécurité des travailleurs	4,39	4,00
S4	4) Santé et sécurité des consommateurs	4,39	4,75
S6	6) Durabilité sociale de la filière	4,26	4,75
S7	7) Droits humains	4,48	4,25

G - Gouvernance **E** - Économie **A** - Environnement **S** - Social

NON PERTINENTS

ID	Description	Parties prenantes	INCAS
G1	1) Mode de gestion des impacts économiques	3,74	2,50
G3	3) Mode de gestion des impacts sociaux	4,13	3,00
G4	4) Intégrité du business	3,95	2,50
E1	1) Performance économique	3,54	2,25
E2	2) Contributions économiques au territoire	3,75	2,25
S1	1) Emploi	3,59	2,00
S5	5) Mobilisation du territoire	3,64	3,00

L'analyse statistique dérivée du traitement des questionnaires a montré que, pour les clients, les thèmes les plus intéressants sont ceux liés aux aspects économiques et environnementaux, au personnel et à l'implication du territoire.

Le rapport sur la durabilité est précédé chaque année d'un processus d'analyse et d'identification des thèmes prioritaires pour INCAS et ses parties prenantes. Plus précisément, le processus est conforme aux normes universelles de la GRI publiées en 2021 (GRI 3). L'analyse des sources internes et externes et des activités de mobilisation des parties prenantes a permis d'identifier et d'analyser les impacts générés ou subis par INCAS, qui sont utiles pour hiérarchiser les thèmes matériels représentés dans ce paragraphe. Conformément aux nouvelles normes ESRS (encadrant la publication d'informations en matière de durabilité) introduites par la directive européenne

2022/2464 (CSRD) relative à la responsabilité sociale des entreprises et donc à la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable), un premier exercice a été réalisé pour intégrer la matérialité de l'impact (approche inside-out) à la matérialité financière (outside-in). A cette fin, les sources internes suivantes ont été analysées :

- les principaux risques économiques, de réputation et de durabilité considérés comme pertinents et les nouveaux scénarios de risques émergents;
- la croissance des activités à valeur partagée qui, conformément au plan industriel, auront le plus grand impact sur l'augmentation de la marge opérationnelle brute à valeur partagée.

En outre, afin de comprendre le contexte externe et d'identifier les thèmes matériels, les sources suivantes, entre autres, ont été analysées:

- les scénarios politiques mondiaux, européens, nationaux et locaux;
- les changements apportés à la réglementation dans les secteurs dans lesquels INCAS opère;
- les nouvelles normes européennes de durabilité ESRS, qui seront appliquées par INCAS dès leur entrée en vigueur.

Enfin, les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes ont été pris en compte, ce qui, pour ce premier rapport, a consisté en un questionnaire envoyé à ces dernières. Chaque impact généré ou subi à la suite de cette analyse a ensuite été classé comme positif ou négatif, réel ou potentiel. Sur la base de ces paramètres, chacun des impacts a été évalué en fonction de sa gravité et de sa probabilité d'occurrence. À l'issue de la phase d'évaluation, les impacts ont été regroupés en thèmes et classés par ordre de priorité sur la base de leur évaluation. Les résultats de l'analyse de matérialité sont validés chaque année.



DOMAINE	THÈME PERTINENT	RISQUES	OPPORTUNITÉ	PRINCIPAUX IMPACTS	PERTINENCE	TPOLOGIE	IN/OUT	INCIDENCE FINANCIÈRE
Gouvernance	2) Mode de gestion de l'impact des GES	Inefficacité des outils de communication utilisés par la tannerie	Développement d'outils de communication plus efficaces et soutien à la formation de ressources qualifiées	Intégrité et continuité des activités	Significatif - Négatif	Potentiel	Généré	€€€
Économie	3) Innovation technologique	Obsolescence des infrastructures, inadéquation technologique	Extension de l'atelier de corroyage avec la construction d'un nouvel atelier d'échantillonnage	Amélioration de la production et du produit	Significatif - Positif	Effectif	Généré	€€
	4) Qualité des produits et des services	Matières premières/coûts et disponibilité	Non-respect des spécifications de produit requises	Intégrité et continuité des activités	Significatif - Négatif	Potentiel	Immédiat	€€
Environnement	1) Matériau : utilisation, recyclage et récupération	Inefficacité de la circularité de l'entreprise – inadéquation des projets internes de réduction des déchets	Réutilisation des produits chimiques issus des déchets dans le cycle de production du tannage	Réduction de la consommation de matières premières.	Significatif - Positif	Potentiel	Généré	€
	2) Utilisation de sources renouvelables et efficacité énergétique	Réduction des marges en raison des coûts énergétiques excessifs	Réduction de la consommation et impact sur le climat.	Gestion de la production et inefficacité des processus.	Significatif - Négatif	Effectif	Immédiat	€€€
	3) Consommation d'eau rejets	Abaissement des limites sur les rejets	Réduction des niveaux de polluants dans les rejets	Restriction sur les limites des rejets	Significatif - Négatif	Effectif	Immédiat	€€
	4) Émissions atmosphériques et changement climatique	Dépassement des limites sur les émissions et absence de contrôle sur les émissions de GES	Rédaction du bilan carbone de l'organisation et plan de réduction des émissions jusqu'à la neutralité carbone	Indicateurs de performance et réduction des émissions	Peu significatif - Négatif	Effectif	Généré	€
Social	2) Développement des ressources humaines / Santé, bien-être et sécurité des travailleurs	Charges de travail non équilibrées dans certains secteurs opérationnels de l'entreprise, notamment en raison de l'évolution imprévisible des commandes avec des pics d'activité.	Flexibilité opérationnelle dans la plupart des tâches effectuées en entreprise Optimisation de l'utilisation du personnel dans les différents services, analyse des flux de travail, optimisation du calendrier des congés	Promotion du bien-être des employés par la mise en place d'activités et d'avantages spécifiques	Significatif - Positif	Potentiel	Généré	€

Légende

INCIDENCE : Positif faible + – moyen ++- élevé +++ / Négatif faible -- moyen --- élevé ---

TPOLOGIE : Effectif / Potentiel

IN/OUT: Généré / Immédiat

PERTINENCE FINANCIÈRE: basse € – moyenne €€- élevée €€€

9.4

CONTRIBUER À LA DURABILITÉ


Mue par la volonté d'épouser une approche responsable et constructive, Incas a choisi de souscrire et de promouvoir l'Agenda 2030 ainsi que les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

Sur la base des résultats obtenus de l'analyse de matérialité, Incas a donc établi des lignes d'action pour son plan de durabilité en lien avec les objectifs de développement durable de l'ONU : les sujets rapportés dans le rapport sur la durabilité d'Incas sont cohérents avec certains des ODD et témoignent ainsi de **la contribution que l'entreprise peut et pourra apporter dans les années à venir à l'amélioration de la planète.**

En particulier, l'engagement d'Incas envers ses parties prenantes, en cohérence avec les principes éthiques sur lesquels se fonde le plan stratégique de l'entreprise, est en phase avec les ODD suivants.



Sustainability (durabilité) vient du mot anglais « sustain » qui, en musique, désigne la pédale forte du piano qui allonge le son d'une note. Cela signifie que le mot évoque quelque chose qui dure, qui résiste, par opposition à une économie basée sur le jetable.

ODD	OBJECTIFS VISÉS	INCAS
	<p>Bonne santé et bien-être des personnes</p> <p>3.9: D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de décès et de maladies dus à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol par des produits chimiques dangereux.</p>	<p>Activités continues de recherche et de développement pour l'approvisionnement et l'utilisation de produits chimiques ayant un faible impact sur l'environnement et les travailleurs.</p>
	<p>Éducation égale et de qualité</p> <p>4.4: D'ici à 2030, augmenter sensiblement le nombre de jeunes et d'adultes possédant les compétences nécessaires, notamment techniques et professionnelles, afin de favoriser l'emploi, le travail décent et l'esprit d'entreprise.</p> <p>4.5: D'ici à 2030, éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation et garantir l'égalité d'accès à tous les niveaux d'éducation et de formation professionnelle pour les catégories protégées, notamment les personnes handicapées, les populations autochtones et les enfants en situation de vulnérabilité.</p>	<p>Formation et soutien au développement des compétences en matière d'égalité des sexes. Recrutement de personnes appartenant à des catégories protégées conformément à la loi italienne (7 % de la main-d'œuvre).</p>
	<p>Égalité des sexes</p> <p>5.5: Assurer la participation pleine et effective des femmes et l'égalité des chances en matière de leadership à tous les niveaux de prise de décision dans la politique, les affaires et la vie publique.</p> <p>5.c: Adopter et renforcer les politiques et la réglementation applicable visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie de toutes les femmes à tous les niveaux.</p>	<p>Accès des femmes aux postes de direction et d'encadrement. Accès sans restriction au personnel féminin. Égalité de rémunération.</p>
	<p>Eau propre et services hygiéniques - sanitaires</p> <p>6.3: Améliorer la qualité de l'eau d'ici à 2030 en éliminant les décharges, en réduisant la pollution et les rejets de produits chimiques et de déchets dangereux, en diminuant de moitié la quantité des effluents non traités et en augmentant considérablement le recyclage et la réutilisation sûre à l'échelle mondiale.</p>	<p>Réduction des rejets d'eau et amélioration de leur qualité. Contrôle total des rejets d'eau et réduction progressive de l'utilisation de l'eau lors de la transformation. Amélioration constante de la qualité des rejets.</p>
	<p>Énergie propre et accessible</p> <p>7.3: Doubler d'ici à 2030 le taux global d'amélioration de l'efficacité énergétique</p> <p>7.a: Accroître, d'ici 2030, la coopération internationale pour faciliter l'accès à la recherche et aux technologies liés à l'énergie propre – y compris les ressources renouvelables, l'efficacité énergétique et les technologies plus propres et plus avancées en matière de combustibles fossiles – et promouvoir les investissements dans les infrastructures énergétiques et dans les technologies d'énergie propre.</p>	<p>Augmentation et partage de l'énergie provenant de sources renouvelables. Basculement complet à l'énergie provenant de sources renouvelables (année 2023). Réduction de la consommation et efficacité énergétique.</p>



Travail décent et croissance économique

8.5: Garantir d'ici à 2030 le plein emploi productif et un travail décent aux femmes et aux hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, ainsi qu'une juste rémunération pour les travaux d'égale valeur.
8.8: Protéger le droit au travail et promouvoir un environnement de travail sain et sûr pour tous les travailleurs, y compris les immigrés, en particulier les femmes, et les vacataires.

Un travail décent pour tous, indépendamment du sexe et de l'origine. Des lieux de travail sûrs et positifs conformément à la norme ISO 45001.



Industrie, innovation et infrastructure

9.3: Améliorer l'accès des petites entreprises industrielles et non industrielles, en particulier dans les pays en voie de développement, aux services financiers, y compris à des prêts abordables, et leur intégration dans les activités connexes et les marchés
9.b: soutenir le développement technologique, la recherche et l'innovation dans les pays en voie de développement, notamment en garantissant un environnement politique favorable et, entre autres, la diversification industrielle et la valorisation des matières premières

Soutien au développement technologique et aux projets durables dans la filière. Des contacts gouvernementaux sont actuellement en cours avec la Colombie pour lancer un projet d'organisation et de développement de l'élevage de l'État afin de récupérer les peaux en vue de leur transformation.



Réduire les inégalités

10.3: Garantir l'égalité des chances et réduire les inégalités de résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant une législation, des politiques et des actions appropriées à cet égard.

Respect des conventions collectives, égalité de rémunération.



Consommation et production responsable

12.2: D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation efficace des ressources naturelles
12.5: D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.
12.6: encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les multinationales, à adopter des politiques durables et à intégrer les informations sur le développement durable dans leur rapports

Gestion durable des ressources naturelles. Réduction des déchets et réutilisation des produits de rebut par le biais d'un système d'épuration consorcial.



Changement climatique

13.1: Renforcer dans tous les pays la capacité de résilience et d'adaptation aux risques liés au climat et aux catastrophes naturelles.
13.3: Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités humaines et institutionnelles en matière d'atténuation du changement climatique, d'adaptation, de réduction de l'impact et d'alerte précoce

Efforts accrus de sensibilisation du personnel et de la population Réduction des émissions.



Vie terrestre

15.1: D'ici à 2020, garantir la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes d'eau douce terrestres et de l'arrière-pays et leurs services, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

15.2: D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître sensiblement le reboisement et le boisement.

15.3: D'ici à 2030, garantir la lutte contre la désertification, la restauration des terres et des sols dégradés, y compris les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations.

15.4: D'ici à 2030, garantir la conservation des écosystèmes de montagne, y compris leur biodiversité, afin d'améliorer leur capacité à fournir des services essentiels au développement durable.

15.5: Prendre des mesures efficaces et immédiates pour réduire la dégradation des milieux naturels, mettre un terme à la destruction de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées d'extinction.

Politique d'achat de matières premières (peaux) auprès d'élevages durables, dans le respect du bien-être animal (certification et traçabilité).



Paix, justice et institutions fortes

16.10: Garantir l'accès du public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

Protéger la vie privée du personnel, des clients et des fournisseurs en mettant en œuvre un système de gestion interne.

9.5

LES OBJECTIFS POUR L'AVENIR

Nous sommes fiers des résultats obtenus jusqu'à présent, c'est pourquoi nous nous sommes efforcés de les partager de la manière la plus exhaustive possible dans ce rapport.

ADHÉSION AU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES (UNGC).

L'objectif est d'intégrer les 10 principes prônés par les Nations unies dans nos initiatives d'ici 2024.

Atteindre un objectif, c'est en fixer de nouveaux ! Voici donc notre liste des objectifs à



court terme.

Avec la coopération de tous, nous sommes convaincus que nous pouvons les atteindre. Le chemin de la durabilité a déjà été pris : il ne nous reste plus qu'à poursuivre avec détermination, objectif par objectif, fidèles à nos principes et aux valeurs que nous partageons avec notre communauté.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE.

L'objectif est d'identifier les points à améliorer et les solutions techniques possibles avec un niveau adéquat de faisabilité technique et économique (par exemple, l'installation de vannes automatisées, de nouveaux compteurs, de panneaux photovoltaïques, etc.). Nous avons réalisé à ce jour le diagnostic énergétique 2023 selon la norme UNI CEI EN 16247-3.

ÉTUDE D'ÉVALUATION DES RESSOURCES EN EAU ET DE LA POTENTIELLE VULNÉRABILITÉ ASSOCIÉE DE L'ENTREPRISE.

L'objectif est de mettre en place une base préparatoire pour un meilleur contrôle de l'utilisation de l'eau et une plus grande résilience de l'entreprise en cas de pénurie. Le projet s'achèvera en 2024, date à partir de laquelle une évaluation de la vulnérabilité de l'entreprise en cas de pénurie de la ressource en eau sera réalisée afin d'identifier des pistes d'amélioration courant 2025/2026.



ÉTUDE D'ÉVALUATION DU CYCLE DE VIE DES PRODUITS.

Incas, en collaboration avec Delta Consulting et Spin360, réalisera une étude approfondie sur son produit phare, le veau NZ. L'objectif étant de cerner les impacts, en soulignant les points forts de la chaîne logistique d'INCAS en Nouvelle-Zélande par des analyses ACV de l'élevage. L'étude sera menée sur une période de 7 mois au cours de laquelle une collecte de données approfondie, une analyse des KPI des risques et opportunités, un audit des données de reporting/review (ISO 14040/14044) et enfin un plan d'amélioration des résultats obtenus seront réalisés.

Le projet en question est financé par la Toscane.



AUGMENTATION PROGRESSIVE D'UN NOMBRE DE PRODUITS CHIMIQUES INSCRITS SUR LA PLATEFORME ZDHC

Réduction du nombre de produits chimiques non inscrits sur la plateforme ZDHC Gateway en mettant en œuvre ZDHC Performance InCheck (rapport sur la performance) d'ici 2025.



AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE PAR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE UNITAIRE

Évaluation des coûts et des bénéfices des mesures d'amélioration identifiées à la suite de l'audit énergétique réalisé en janvier 2024 et définition d'un plan d'intervention spécifique 2025/2027 EN 16247-3.



Avec la coopération de tous, nous sommes convaincus que nous pouvons les atteindre. Le chemin de la durabilité a déjà été pris : il ne nous reste plus qu'à poursuivre avec détermination, objectif par objectif, fidèles à nos principes et aux valeurs que nous partageons avec notre communauté.



NOTE
METHODOLOGIQUE



GRI 2, 2-2/2, 2-5

Ce document a été préparé en utilisant comme référence technico-méthodologique les **normes encadrant la publication d'informations en matière de durabilité publiées par la Global Reporting Initiative** (ci-après les normes GRI), intégrées aux objectifs de développement durable (ci-après les ODD) élaborés avec l'Agenda 2030. Le champ d'application du rapport s'étend aux activités d'Incas et coïncide avec celui des comptes annuels 2022.

Le rapport sur la durabilité est adopté sur une base volontaire, car Incas n'entre pas dans les paramètres de taille prévus dans le décret législatif n° 254 de 2016 relatif aux obligations en matière de déclaration non financière.

Dans un souci de transparence maximale, Incas s'est lancé dans l'élaboration de son rapport sur la durabilité en impliquant son personnel interne et en le soumettant à l'assurance externe de SGS Italia S.p.A.

Incas s'engage à mettre à jour le présent rapport sur la durabilité tous les trois ans à compter de la première publication.

INDEX DU CONTENU DE LA NORME GRI

Déclaration d'utilisation	INCAS a rapporté les informations mentionnées dans cet index des contenus de la GRI pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 conformément aux normes de la GRI.
Titre de GRI 1 utilisé	GRI 1 : Fondation 2021

Norme GRI / Autres sources	Éléments d'information	Localisation	Omissions
GRI 2: Informations générales 2021	2-1 Détails sur l'organisation	Notre entreprise	
	2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Gouvernance	
	2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	Note méthodologique	
	2-4 Reformulations d'informations	Note méthodologique	
	2-5 Assurance externe	Note méthodologique	
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Notre entreprise	
	2-7 Employés	Les personnes	
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	Les personnes	
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	Gouvernance	
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Gouvernance	
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Gouvernance	
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Gouvernance	
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Gouvernance	
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Gouvernance	
	2-15 Conflits d'intérêts	Gouvernance	
	2-16 Communication des préoccupations majeures	Gouvernance	
	2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Gouvernance	
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Gouvernance	

Norme GRI / Autres sources	Éléments d'information	Localisation	Omissions
	2-19 Politiques de rémunération		rapport non publié Contraintes de confidentialité
	2-20 Processus de détermination de la rémunération		rapport non publié Contraintes de confidentialité
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle		rapport non publié Contraintes de confidentialité
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Gouvernance	
	2-23 Engagements politiques	Gouvernance, les personnes	
	2-24 Intégration des engagements politiques	Gouvernance, les personnes	
	2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	Gouvernance, les personnes	
	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Gouvernance, les personnes	
	2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	Gouvernance, les personnes	
	2-28 Adhésions à des associations	Gouvernance	
	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	Gouvernance	
	2-30 Négociations collectives	Gouvernance	
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Matérialité	
	3-2 Liste des thèmes pertinents	Matérialité	

Gouvernance			
<i>Mode de gestion des impacts des GES</i>			
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	Matérialité	
GRI 204 : Pratiques d'achat 2016	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Gouvernance	
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	Transparence et intégrité	
	205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Transparence et intégrité	
	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	Organes de contrôle et de direction	aucun épisode
GRI 206 : Comportement Anticoncurrentiel 2016	206-1 Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Organes de contrôle et de direction	aucun épisode

Anticoncurrentiel 2016	Éléments d'information	Localisation	Omissions	
GRI 207: Fiscalité 2019	207-1 Approche de la politique fiscale		rapport non publié	Contraintes de confidentialité
	207-2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques		rapport non publié	Contraintes de confidentialité
	207-3 Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale		rapport non publié	Contraintes de confidentialité
	207-4 Reporting pays par pays		rapport non publié	Contraintes de confidentialité
GRI 308: Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	Gouvernance		
	308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
GRI 418: Confidentialité des données des clients 2016	418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients		pas de violation de la vie privée ni de vol ou de perte de données	

Économie				
<i>Innovation technologique</i>				
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	Matérialité		
GRI 301 : Matières 2016	301-1 Matières utilisées par poids ou par volume		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
	301-2 Matières recyclées utilisées	Tableau des données		
	301-3 Produits et matériaux d'emballage valorisés	Tableau des données		
GRI 417 : Commercialisation et étiquetage 2016	417-1 Exigences relatives à l'information sur les produits et les services, et l'étiquetage		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
	417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
	417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing communications		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
<i>Qualité des produits et des services</i>				
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	Matérialité		

Norme GRI / Autres sources	Éléments d'information	Localisation	Omissions	
GRI 201 : Performance économique 2016	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	Gouvernance		
	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Matérialité	rapport partiel	Informations indisponibles/incomplètes
	201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
	201-4 Aide financière publique	Gouvernance		
GRI 202 : Présence sur le marché 2016	202-1 Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
	202-2 Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
GRI 203: Impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
	203-2 Impacts économiques indirects significatifs	Matérialité		
GRI 205: Lutte contre la corruption 2016	205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	Transparence et intégrité		
	205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Transparence et intégrité		
	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	Organes de contrôle et de direction	aucun épisode	

Environnement

Matériau : utilisation, recyclage et récupération

GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	Matérialité		
GRI 306: Déchets 2020	306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	Déchets		
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Déchets		
	306-3 Déchets générés	Déchets	rapport partiel	Informations indisponibles/incomplètes
	306-4 Déchets non destinés à l'élimination	Déchets	rapport partiel	Informations indisponibles/incomplètes
	306-5 Déchets destinés à l'élimination	Déchets	rapport partiel	Informations indisponibles/incomplètes

Norme GRI / Autres sources	Éléments d'information	Localisation	Omissions	
<i>Utilisation de sources renouvelables et efficacité énergétique</i>				
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	Matérialité		
GRI 302: Énergie 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Tableau des données et consommation d'énergie		
	302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
	302-3 Intensité énergétique	Tableau des données et consommation d'énergie		
	302-4 Réduction de la consommation énergétique		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
	302-5 Réduction des besoins énergétiques des produits et des services		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
<i>Consommation d'eau/rejets</i>				
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	Matérialité		
GRI 303 : Eau et effluents 2018	303-1 Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	La ressource en eau		
	303-2 Gestion des impacts liés au rejet d'eau		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
	303-3 Prélèvement d'eau	La ressource en eau et tableau des données		
	303-4 Rejet d'eau		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
	303-5 Consommation d'eau		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
GRI 304: Biodiversité 2016	304-1 Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
	304-2 Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
	304-3 Habitats protégés ou restaurés		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
	304-4 Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes

Norme GRI / Autres sources	Éléments d'information	Localisation	Omissions	
<i>Émissions atmosphériques et changement climatique</i>				
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes matériels	Matérialité		
GRI 305: Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (champ d'application 1)	Les émissions dans l'atmosphère		
	305-2 Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	Les émissions dans l'atmosphère		
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Les émissions dans l'atmosphère		
	305-4 Intensité des émissions de GES	Les émissions dans l'atmosphère		
	305-5 Réduction des émissions de GES	Les émissions dans l'atmosphère	rapport non publié	Informations indisponibles/ incomplètes
	305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	Les émissions dans l'atmosphère		
	305-7 Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	Les émissions dans l'atmosphère		

Social				
<i>Développement des ressources humaines, santé et bien-être des travailleurs et de la communauté</i>				
GRI 401: Emploi 2016	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Tableau des données		
	401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel		rapport non publié	Informations indisponibles/ incomplètes
	401-3 Congé parental	Bien-être et attention portée aux personnes		
GRI 402: Relations employés/direction 2016	402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles		rapport non publié	Informations indisponibles/ incomplètes

GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Santé et sécurité	
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	Santé et sécurité	
	403-3 Services de santé au travail	Santé et sécurité	
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Santé et sécurité	
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Santé et sécurité	
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	Santé et sécurité	
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Santé et sécurité	
	403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Santé et sécurité	
	403-9 Accidents du travail	Tableau des données	
	403-10 Maladies professionnelles	Tableau des données	
GRI 404: Formation et éducation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Tableau des données	
	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Formation	
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Tableau des données	
GRI 405: Diversité et égalité des chances 2016	05-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	Gouvernance, les personnes	
	405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Bien-être et attention portée aux personnes	
GRI 406: Lutte contre la discrimination 2016	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	Bien-être et attention portée aux personnes	aucun épisode
GRI 407: Liberté syndicale et négociation collective 2016	407-1 Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Bien-être et attention portée aux personnes	
GRI 408: Travail des enfants 2016	408-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	Bien-être et attention portée aux personnes	
GRI 409: Travail forcé ou obligatoire 2016	409-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	Bien-être et attention portée aux personnes	

GRI 410 : Pratiques de sécurité 2016	410-1 Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
GRI 411 : Droits des peuples autochtones 2016	411-1 Cas de violations des droits des peuples autochtones	Bien-être et attention portée aux personnes	aucune violation	
GRI 413 : Communautés locales 2016	413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	Contributions au territoire		
	413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
	414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
GRI 415: Politiques publiques 2016	415-1 Contributions politiques		rapport non publié	Informations indisponibles/incomplètes
GRI 416: Santé et sécurité des consommateurs 2016	416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	L'environnement		
	416-2 Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé		pas de violation de la vie privée ni de vol ou de perte de données	

COLLECTE DE DONNÉES EN VUE DE LA RÉDACTION DU RAPPORT SUR LA DURABILITÉ

MATIÈRES PREMIÈRES		2021	2022	2023
MATÉRIAUX	<i>u.m.</i>			
(301-1)*				
Cuir de veau brut	nombre de peaux	612488,00	746888,00	703125,00
Cuir de cerf brut	nombre de peaux	5570,00	14332,00	25960,00
Cuir de buffle brut	nombre de peaux	30755,00	55939,00	11987,00
Cuir d'agneau picklé	nombre de peaux	0,00	46,00	0,00
Cuir de kangourou picklé	nombre de peaux	2000,00	5444,00	1500,00
Cuir de cerf picklé	nombre de peaux	1800,00	0,00	782,00
Cuir de veau semi-tanné	nombre de peaux	5217,00	7149,00	1174,00
Cuir de veau semi-fini	nombre de peaux	40900,00	123320,00	89720,00
Total c. brut		648813,00	817159,00	741072,00
Total c. picklé/semi-fini		49917,00	135959,00	93176,00
Nombre de pièces équiv.		663788,10	857946,70	769024,80

* Dans la prochaine édition du rapport, les matériaux seront présentés en faisant la distinction entre les matériaux renouvelables et non renouvelables, en poids ou en volume, et en indiquant la méthode de calcul.

ÉNERGIE		2021	2022	2023
ÉNERGIE CONSOMMÉE AU SEIN DE L'ORGANISATION	<i>u.m.</i>			
(302-1)				
Énergie électrique du réseau (sources renouvelables uniquement)	MJ	12614223.60	12378895.20	9932079.60
Essence	MJ	0	0	0
Gasoil (engins et machines)	MJ	184361.76	298827.72	338021.28
GPL	MJ	0	0	0
Méthane	MJ	23721159.00	26333037.50	18445080.50
autre...				
Énergie électrique produite (photovoltaïque)	MJ	0	0	0
Énergie électrique consommée (photovoltaïque)	MJ	0	0	0
Électricité électrique renouvelable autoproduite sur le total consommé	%	0,0%	0,0%	0,0%
Sources d'énergie non renouvelables	MJ	23905520,76	26631865,22	18783101,78
Sources d'énergie non renouvelables	MJ	12614223,6	12378895,2	9932079,6
Consommation totale d'énergie	MJ	36519744,36	39010760,42	28715181,38

INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE		2021	2022	2023
(302-3)	<i>u.m.</i>			
Consommation totale d'énergie	MJ/pièce Équiv.	55,02	45,47	37,34
	Part de renouvelable sur le total	34,5%	31,7%	34,6%
	MJ/chiffre d'affaires	1,01	0,72	0,62

INVENTAIRE GES - ÉMISSIONS CO ²		2021	2022	2023
(305-1 e 305-2 e 305-3)	<i>u.m.</i>			
Scope 1*	tonne équiv. CO ²	1394	1616	1072
Scope 2 - en fonction de la situation**	tonne équiv. CO ²	904	887	712
Total Scope 1+ Scope 2	tonne équiv. CO ²	2298	2503	1784
Scope 3	tonne équiv. CO ²	0	0	0
Quotas CO ₂ eq compensation projets green	tonne équiv. CO ²	0	0	0
intensité CO ₂ (Scope 1 + Scope 2)	pièce équiv. CO ² Équiv.	3.46	2.92	2.32
Consommation totale d'énergie	CA équiv. CO²	0,000064	0,000046	0,000039

RESSOURCE EN EAU (303-3)		2021	2022	2023
<i>PRÉLÈVEMENT D'EAU</i>	<i>u.m.</i>			
Prélèvement d'eau « au robinet »	MI	0,027	0,029	0,026
Prélèvement d'eau dans la nappe	MI	135,505	153,798	118,057
Prélèvement d'eau en surface	MI	0	0	0
Prélèvement d'eau dans la mer	MI	0	0	0
Qté totale d'eau prélevée	MI	135,532	153,827	118,083
Qté totale d'eau prélevée (usage INDUSTRIEL uniquement)	MI	135,42	153,59	118
Eau douce	MI	0	0	0
autres types d'eau	MI	0	0	0
Indice intensité hydrique	MI eau/pièce Équiv.	0,000204	0,000179	0,000154
	MI eau/chiffre d'affaires	0,00000375	0,00000285	0,00000256

* Les facteurs de conversion sont donnés par la norme UNI 11427:2022 (éco-cuir), qui renvoie au Règlement d'exécution de l'UE 2018/2066 : (gaz naturel 56,1 tonnes CO₂/TJ) (gazole/carb. diesel 74,1 tonnes CO₂/TJ), pouvoir calorifique 43 TJ/Gg)

** Facteur d'émission Table 2.7 - GHGs emission factors for total electricity production (g CO₂eq/kWh). Countries in descending order of 2023 value - Rapport ISPRA 404/2024 « Efficiency and decarbonization indicators in Italy and in the biggest European Countries »

DÉCHETS (306-3 / 306-4 / 306-5)		2021	2022	2023
<i>DÉCHETS PRODUITS</i>	<i>u.m.</i>			
Total déchets	tonne	1710,590	3360,863	2795,373
Déchets dangereux	tonne	54,455	61,852	47,687
Déchets non dangereux	tonne	1656,135	3299,011	2747,686
Déchets recyclés	tonne	1283,901	2846,188	2253,863
Part des déchets envoyés au recyclage sur le total	%	75%	85%	81%
Intensité des déchets	tonne/pièce Équiv.	0,00258	0,00392	0,00363
	tonne/chiffre d'affaires	0,000047	0,000062	0,000061

EMPLOYÉS		2021	2022	2023
<i>(405-1)</i>	<i>u.m.</i>			
Ouvriers de sexe masculin	nombre	112	110	111
Employés de sexe masculin	nombre	11	13	12
Employés de sexe féminin	nombre	12	11	10
TOTAL		135	134	133
NOMBRE MOYEN DE TRAVAILLEURS TEMPORAIRES	nombre	6	19	9,5

ORGANE DE GOUVERNANCE (405-1)		2021	2022	2023
Conseil d'administration				
18-30	nombre	0	0	0
31-50	nombre	3	3	3
> 51	nombre	2	2	2
Conseil d'administration				
Hommes	nombre	4	4	4
Femmes	nombre	1	1	1

ACCORDS DE NÉGOCIATION (102-41)		2021	2022	2023
<i>CONVENTIONS COLLECTIVES COMMERCE</i>	<i>u.m.</i>			
Nombre d'employés couverts par des accords de négociation collective	nbre	135	134	133
Nombre total d'employés	nbre	135	134	133
Pourcentage du total des employés couverts par des accords de négociation collective	%	100%	100%	100%

Nombre d'employés au 31/12 par contrat de travail	2021		2022		2023	
<i>(2-30)</i>	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI
Hommes	1	122	0	123	1	121
Femmes	1	11	1	10	1	10
Total	2	133	1	133	2	131

Nombre d'employés au 31/12 par type d'emploi	2021		2022		2023	
<i>(2-7)</i>	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel
Hommes	123	0	123	0	123	0
Femmes	11	1	10	1	9	1
Total par type d'emploi	134	1	133	1	132	1
Total	134	1	133	1	132	1

Nombre d'employés par région	2021	2022	2023
<i>(2-7)</i>			
Toscane	135	134	133

ROTATION DU PERSONNEL	2021	2022	2023
Taux de rotation global	17	21	15
Taux de rotation global des hommes	17	18	14
Taux de rotation global des femmes	0	3	1
Taux de rotation en entrée	2	10	7
Taux de rotation en entrée pour les hommes	2	9	7
Taux de rotation en entrée pour les femmes	0	1	0
Taux de rotation en sortie	15	11	8
Taux de rotation en sortie pour les hommes	15	9	7
Taux de rotation en sortie pour les femmes	0	2	1

Employés par âge (405-1)	2021	2022	2023
18-30	14	14	15
31-50	70	69	65
>51	51	51	53
Total	135	134	133

Employés par catégorie professionnelle (405-1)	2021	2022	2023
Directeurs/membres du CA	5	5	5
Employés de sexe masculin	4	4	4
Employés de sexe féminin	1	1	1
Employés	23	24	22
Employés de sexe masculin	11	13	12
Employés de sexe féminin	12	11	10
Ouvriers	112	110	111
Employés de sexe masculin	112	110	111
Employés de sexe féminin			
Total	135	134	133

Formation (404-1)		2021	2022	2023
	<i>u.m.</i>			
Heures de formation par an	heures	1466	3449	964
Dispensées aux employés	ore medie per persona	10,9	25,7	7,2
Total des heures dispensées	Total des heures	1466	3449	964

Heures de formation dispensées		2021	2022	2023
	<i>u.m.</i>			
Directeurs/membres du CA	heures	0	0	36
Employés	heures	568	1162	242
Ouvriers	heures	898	2287	686

Durée moyenne de formation dispensée (h)		2021	2022	2023
	<i>u.m.</i>			
Directeurs/membres du CA	durée moyenne (h)	0,0	0,0	0,0
Employés	durée moyenne (h)	24,7	48,4	11,0
Ouvriers	durée moyenne (h)	8,0	20,8	6,2
Total	durée moyenne (h)	10,9	25,7	7,2

Heures de formation par sexe		2021	2022	2023
	<i>u.m.</i>			
Hommes	heures	1016	3047	906
Femmes	heures	450	402	58
Total	heures	1466	3449	964

Santé et sécurité sur le lieu de travail (403-9 403-10)		2021	2022	2023
<i>ACCIDENTS</i>	<i>u.m.</i>			
Décès	nombre	0	0	0
Accidents graves	nombre	0	0	0
Nombre d'accidents entraînant une perte partielle de journée de travail (RWI)	nombre	1	1	3
Total des jours d'arrêt maladie	nombre	80	14	33
Maladies professionnelles	nombre	0	2	1
Indice de fréquence	#	4,62	4,57	12,3
Indice de gravité	#	0,37	0,06	0,14
Indice d'incidence	#	0,01	0,01	0,02
Heures travaillées	heures	216442	218936	244053,5

Indices économiques (201-1)		2021	2022	2023
<i>MARGE OPÉRATIONNELLE</i>	<i>u.m.</i>			
EBITDA	euro	1.795.842 €	4.120.563 €	2.804.529 €
EBIT	euro	327.590 €	2.591.891 €	1.199.011 €
EBIDTA sur chiffre d'affaires	%	4,97%	8,49%	7,01%
<i>VALEUR ÉCONOMIQUE</i>	<i>u.m.</i>			
Valeur économique directement générée : bénéfices	euro	36.108.153 €	53.921.129 €	46.068.073 €
Valeur économique distribuée	euro	34.352.001 €	49.961.583 €	43.689.270 €
Valeur économique retenue	euro	1.756.152 €	3.959.546 €	2.378.803 €
<i>EXPORT</i>	<i>euro</i>			
Export (hors ITA)	%	27,97%	24,48%	17,09%
Export (hors ITA) sur CA total	%	72,03%	75,52%	82,91%

Proportion des coûts pour les fournisseurs locaux (204-1)		2021	2022	2023
<i>FOURNISSEURS LOCAUX</i>	<i>u.m.</i>			
total des coûts	euro	22.837.408 €	41.105.375 €	37.215.685 €
Total des coûts net	euro			
coûts pour les fournisseurs locaux - Italie	euro	17.663.236 €	28.807.777 €	23.504.578 €
coûts pour les fournisseurs locaux - Toscane	euro	13.893.716 €	23.674.762 €	20.135.294 €
Pourcentage des coûts pour les fournisseurs locaux (Toscane)	%	60,84%	57,60%	54,10%
Pourcentage des coûts pour les fournisseurs locaux (Italie)	%	77,34%	70,08%	63,16%

Contributions au territoire (203-1)		2021	2022	2023
	<i>u.m.</i>			
art et culture	euro	- €	- €	- €
formation	euro	- €	- €	2.000,0 €
santé	euro	- €	- €	- €
social	euro	2.150,0 €	- €	202,0 €
sport	euro	- €	- €	10.000,0 €
Total général	euro	2.150,0 €	- €	12.202,0 €

Note d'information 401-3 Congé parental		2021	2022	2023
	<i>u.m.</i>			
employés qui en ont bénéficié	nbre.	4	5	10
employés qui ont repris le travail	nbre	4	5	10
employés qui ont repris le travail 12 mois plus tard	nbre	4	5	10
taux de reprise du travail	%	16%	21%	30%



DÉCLARATION D'ASSURANCE
INDÉPENDANTE



Déclaration d'assurance indépendante

SGS Italia S.p.A. a été mandatée par la direction de Conceria INCAS S.p.A. (ci-après dénommée également « l'Organisation » ou « INCAS ») pour réaliser un audit sur son Rapport sur le développement durable pour la période 2023 eu égard aux « Normes de reporting sur le développement durable de la Global Reporting Initiative » définies en 2021 par la GRI - Global Reporting Initiative (ci-après dénommées « les Normes GRI »).

Notre responsabilité dans l'exécution du travail qui nous a été confié, conformément aux conditions convenues avec l'Organisation, s'applique exclusivement envers la direction de INCAS.

Cette déclaration d'assurance indépendante est destinée uniquement aux parties prenantes de INCAS et n'est pas destinée à être utilisée et ne doit pas être utilisée par d'autres que ces parties prenantes.

RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS POUR LE RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La responsabilité de la rédaction du Rapport sur le développement durable en référence aux lignes directrices des « Normes GRI 2021 » incombe aux administrateurs de INCAS, de même que la définition des objectifs relatifs aux performances en matière de développement durable et l'établissement de compte-rendus sur les résultats obtenus.

Il incombe également aux administrateurs de INCAS d'identifier les parties prenantes et les aspects importants à signaler, ainsi que de mettre en œuvre et de maintenir des processus de gestion et de contrôle interne adéquats en ce qui concerne les données et les informations présentées dans le Rapport sur le développement durable.

INDÉPENDANCE DU VÉRIFICATEUR ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

SGS Italia S.p.A. déclare son indépendance vis-à-vis de INCAS et estime qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts avec l'Organisation, ses filiales et les Parties intéressées.

SGS Italia S.p.A. maintient un système de contrôle de la qualité qui comprend des directives et des procédures documentées sur le respect des principes éthiques et professionnels.

RESPONSABILITÉ DU VÉRIFICATEUR

La responsabilité de SGS Italia S.p.A. est d'exprimer une conclusion sur la fiabilité et l'exactitude des informations, des données et des affirmations contenues dans le Rapport sur le développement durable 2023 et d'évaluer sa conformité aux exigences de référence, dans le cadre de l'objectif de l'audit décrit ci-dessous, dans l'intention d'informer toutes les Parties intéressées.

L'audit a compris les activités suivantes, conformément à ce qui avait été convenu avec INCAS :

- Analyse, selon une mission d'assurance limitée, des activités et des données liées au développement durable, pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, comme indiqué dans le Rapport sur le développement durable ;
- Évaluation des principes de reporting mentionnés dans les normes GRI 2021, selon l'option « en conformité ».

Les travaux ont été effectués conformément aux critères définis dans la « Norme internationale sur la mission d'assurance 3000 (révisée) - Missions d'assurance autres que des audits ou des examens d'informations financières historiques » (ISAE 3000), publiée par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance, pour les missions consistant en un examen limité. Cette norme exige le respect des principes éthiques applicables, y compris ceux en matière d'indépendance, ainsi que la planification et la conduite des travaux afin d'obtenir la garantie limitée que le Rapport est exempt d'erreurs significatives.

SGS Italia S.p.A.

Via Caldera, 21, 20153 Milan (MI) - Italy - t +39 02 73931 f +39 02 70124630 e sgs.italy@sgs.com www.sgs.com
Membres du groupe SGS (Société Générale de Surveillance) - Siège social Milan Via Caldera, 21 - Capital social € 2,500,000
@ V. Identifiant fiscal / n° d'enregistrement Registre des Sociétés de Milan 0412660078 - N° de TVA 1137020154 - Code Mec. n° M223913 - Société unipersonnelle dont la gestion et la coordination sont assurées par SGS European Subholding BV



MÉTHODOLOGIE DE VÉRIFICATION

L'audit a consisté en l'évaluation de la conformité avec les principes de définition du contenu et de la qualité du Rapport, selon les « Normes GRI 2021 », qui sont résumés ci-dessous :

- l'analyse, par le biais d'entretiens, du système de gouvernance et du processus de gestion des questions de développement durable inhérentes à la stratégie et aux opérations de l'entreprise ;
- l'analyse du processus de définition des questions pertinentes présentées dans le rapport sur le développement durable en ce qui concerne les méthodes d'analyse et de compréhension du contexte de référence, l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation des impacts réels et potentiels, ainsi que la validation interne des résultats du processus ;
- analyse de la conformité et de la cohérence interne des informations qualitatives présentées dans le Rapport et analyse des modalités de fonctionnement des processus qui sous-tendent la production, l'enregistrement et la gestion des données quantitatives incluses dans le Rapport. En particulier, ont été réalisés :
 - des entretiens avec des représentants de la société INCAS impliqués dans la gestion opérationnelle des aspects mentionnés dans le document, afin de recueillir des informations sur le système d'information, de comptabilité et de reporting mis en place pour l'établissement du Rapport, ainsi que sur les processus et les procédures de contrôle interne qui soutiennent la collecte, l'agrégation, le traitement et la transmission des données et des informations à la fonction responsable de l'établissement du Rapport ;
 - une analyse par sondage des documents justificatifs afin d'obtenir des preuves des processus en place, de leur adéquation et du fonctionnement du système de contrôle interne pour le traitement correct des données et des informations, en relation avec les objectifs décrits dans le Rapport.

L'équipe d'audit a été choisie sur la base des compétences techniques, de l'expérience et de la qualification de chacun de ses membres, en fonction des différentes dimensions évaluées.

Les activités d'audit ont été menées en juillet 2024 à distance, impliquant les différentes fonctions corporate de l'organisation afin de vérifier la fiabilité du processus de collecte et de consolidation des données.

LIMITES

Les informations et données économiques et financières indiquées aux comptes annuels de l'exercice, incluses dans le Rapport sur le développement durable, ainsi que la méthodologie adoptée pour calculer la valeur du salaire vital, n'ont pas été vérifiées par SGS.

CONCLUSIONS

Sur la base des travaux effectués, aucun élément n'a été porté à l'attention de SGS Italia S.p.A. suggérant que le rapport de durabilité 2023 de INCAS n'a pas été établi, dans tous ses aspects significatifs, en référence aux Normes GRI.

Milan, le 29.07.2024

SGS Italia S.p.A.

Marina Piloni
Business Assurance
Sales Manager

Ludovica Maveri
Business Assurance
Team Leader

Nous espérons que la lecture de notre premier rapport sur la durabilité a été positive et que vous avez trouvé dans ses pages les réponses à vos questions. Nous serions heureux de savoir ce que vous en pensez. Si vous souhaitez nous faire part de votre point de vue ou obtenir de plus amples informations sur ce rapport et sur nos actions en faveur du développement durable, n'hésitez pas à nous contacter:

sostenibilita@iniziativaconciarieassociata.it

REPORTING RAPPORT SUR LA DURABILITÉ INCAS S.p.A. Avec la collaboration de DELTA Consulting
s.r.l. CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES: Additive - photothèque Fendi
CONCEPTION ET PROJET GRAPHIQUE: ADDITIVE

INIZIATIVE
CONCIARIE
ASSOCIATE

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

FREELIFE CENTO

PAPIER RECYCLÉ DE HAUTE QUALITÉ FABRIQUÉ À PARTIR DE 100 % DE FIBRES RECYCLÉES CERTIFIÉES FSC.